



RAPPORT CENTRE NEJIA



Écouter



Accompagner



Protéger



Agir

TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	3
■ 1 : STATISTIQUES D'ACCUEIL ET FLUX	7
■ 2-CONTACT AVEC LE CENTRE	9
2-1.TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES	9
2-2.SOURCES D'ORIENTATION VERS LE CENTRE NEJIA	10
■ 3. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES	12
3-1.AGE DES BÉNÉFICIAIRES	12
3-2 ETAT CIVIL ET ENFANT À CHARGE	14
3-3. LIEU DE RÉSIDENCE	16
3-4. NIVEAU D'INSTRUCTION	17
3-5.SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ	19
■ 4 : TYPOLOGIE DES VIOLENCES	20
4-1 .TYPE DE VIOLENCE DÉCLARÉE	20
4-2.VIOLENCE POLYMORPHE	21
4-3. LE LIEU DE L'EXERCICE DE LA VIOLENCE	23
4-4. RÉCURRENCE DE LA VIOLENCE	27
4-5 :LES VIOLENCES SEXUELLES	27
4.5.1:LA VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE LA PLUS FRÉQUENTE MAIS LA PLUS INVISIBLE	28
4.5.2 :LA VIOLENCE SEXUELLE POST-SÉPARATION : QUAND LA RUPTURE NE LIBÈRE PAS	28
4.5.3. LE HARCÈLEMENT SEXUEL EN MILIEU PROFESSIONNEL	28
4.5.4. L'AGRESSION SEXUELLE PAR UN INCONNU UN PHÉNOMÈNE MINORITAIRE MAIS	29
4.5.5 LES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES PAR UN AGRESSEUR CONNU	31
4.5.6. MODALITÉS DE RÉVÉLATION	32
■ 5. LES AGRESSEURS : PROFILS ET DYNAMIQUES	34
5.1 : LE LIEN AVEC LA VICTIME	35
5-2 : FACTEURS DE DANGÉROSITÉ LIÉS À L'AGRESSEUR	36
5-3 : NIVEAU D'ÉDUCATION DE L'AGRESSEUR	37

■ 6 : PRISE EN CHARGE ET ORIENTATION	40
6.1. L'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE	41
6.2. LA CONSULTATION JURIDIQUE	42
6.3. LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	42
6.4. L'IMPACT DU LIEU DE RÉSIDENCE DES VICTIMES SUR LES SERVICES DEMANDÉS	45
6.5. INTENSITÉ MENSUELLE DES SERVICES FOURNIS	46
6.6. LES GROUPES DE PAROLE	47
6.7. LA PRISE EN CHARGE SOCIALE	49
6.8. L'ORIENTATION EXTERNE	50
■ 7. CE QUE RÉVÈLENT NOS DONNÉES : BILAN ET PERSPECTIVES	52
■ 8. QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS	53
■ 9. RECOMMANDATIONS	55
■ 10. CONCLUSION	56

Introduction

En 2025, l'action du Centre Nejia s'est déployée dans un paysage sociopolitique tunisien particulièrement hostile, marqué à la fois par un durcissement restrictif de l'espace civique pour les ONG et par une crise économique persistante qui a exacerbé la précarisation et la dépendance financière des femmes.

Ce contexte de tensions a alimenté une recrudescence alarmante des violences basées sur le genre notamment les violences domestiques et sexuelles ainsi que les féminicides, tandis que les défaillances institutionnelles et le manque de moyens alloués à l'application de la Loi 58-2017 ont accentué l'impunité des agresseurs et ralenti l'accès à la justice. Face à ce désengagement étatique et au déni social qui dissuadent fréquemment les victimes d'entamer des démarches juridiques, le Centre Nejia de l'association Aswat Nissa s'est imposé comme un rempart de protection vital, transformant ces défis structurels en un impératif politique pour garantir un accompagnement holistique, sécurisé et féministe aux femmes survivantes.

Le présent rapport retrace une année majeure dans l'histoire du Centre Nejia. Cette période de transition et de consolidation a vu l'ouverture de la structure et sa spécialisation dans la prise en charge des violences sexuelles. Loin d'être une simple mutation institutionnelle, cette dynamique prolonge un engagement fondamental, bâti à l'écoute directe des récits, des trajectoires et des besoins des femmes.

Bien avant son ouverture officielle en 2025, l'histoire du Centre Nejia s'est forgée dans le sillage du mouvement MeToo, à travers le groupe Facebook « EnaZeda » créé par l'association Aswat Nissa. Cet espace féministe virtuel a libéré la parole des femmes, révélant la récurrence de violences trop longtemps occultées ou minimisées. En effet, ce groupe a permis à de nombreuses femmes de rompre le silence sur les violences subies. La vague de témoignages qui a suivi a mis en lumière une double réalité : l'ancrage profond des violences de genre et le manque criant de lieux d'accueil sécurisés.



Face à l'absence de structures adaptées pour accueillir ces témoignages, la nécessité d'une cellule d'écoute dédiée est devenue une évidence.

Enrichie par le travail de terrain et la gestion de situations complexes, cette cellule a évolué au fil des ans pour donner naissance à un centre spécialisé, indispensable à la prise en charge des violences sexuelles.



Dans ce contexte de flambée des violences domestiques et sexuelles, ce premier jalon annuel met en lumière la réussite du centre à s'imposer comme un rempart de protection vital, validant l'efficacité de son modèle d'accompagnement holistique, féministe et sécurisé.

Cependant, ce bilan d'un an d'exercice révèle également des problématiques structurelles majeures : opérant de manière autonome grâce au soutien exclusif de bailleurs de fonds internationaux et sans aucun financement de l'État tunisien, le centre pallie les défaillances publiques tout en subissant de plein fouet l'essoufflement de l'application de la Loi 58-2017, l'insuffisance des structures d'hébergement étatiques et les lenteurs judiciaires qui découragent les victimes.

Face à ces obstacles, ce rapport annuel transforme les acquis et les défis de cette première année en un outil de plaidoyer politique indispensable pour dénoncer le désengagement financier de l'État et exiger une véritable prise en charge publique de l'urgence sécuritaire des femmes.

Ce document met en lumière une période charnière, analyse les réalités observées sur le terrain et détaille les actions entreprises. Derrière chaque chiffre de ce rapport se cachent des récits de vie et des parcours de résilience contre des violences invisibilisées. Ces données témoignent de l'importance vitale de continuer à bâtir des espaces de soutien spécialisés et profondément humaine.

I Objectifs du rapport

Ce document ne constitue ni une évaluation managériale du fonctionnement du centre Nejia ni un audit technique de l'outil de collecte de données.

Conçu à la fois comme un instrument de redevabilité, d'analyse et d'action politique après un an d'existence du Centre Nejia, ce rapport annuel poursuit quatre objectifs stratégiques :

■ Documenter les dynamiques et les caractéristiques des VBG en Tunisie :

Cartographier, analyser et rendre visibles les tendances actuelles, les profils des agresseurs, les mécanismes d'emprise et les formes de violences basées sur le genre particulièrement sexuelles commises en 2025, à partir des données empiriques recueillies auprès des 236 femmes accueillies.

■ Alimenter un plaidoyer féministe basé sur des données probantes :

Renforcer l'impact des campagnes d'Aswat Nissa en transformant ces données de terrain en arguments rigoureux pour influencer l'élaboration des politiques publiques, mobiliser l'opinion, concevoir des actions de sensibilisation ciblées et exiger l'application effective des cadres juridiques protecteurs (notamment la Loi 58-2017).

■ Évaluer l'impact et la qualité des services de prise en charge

Mesurer l'adéquation, la pertinence et l'efficacité de la réponse fournie par l'équipe multidisciplinaire du Centre Nejia (écoute, soutien psychologique, orientation juridique), afin de garantir un accompagnement holistique respectant les standards de sécurité et d'autonomisation des survivantes.

■ Dresser un bilan critique des défis opérationnels pour optimiser l'action :

Identifier de manière transparente les obstacles, les goulots d'étranglement et les difficultés structurelles rencontrés dans le fonctionnement quotidien du centre afin de formuler des solutions correctives et de pérenniser ses interventions.

I Méthodologie et traitement des données

Sur le plan méthodologique, ce rapport repose sur l'analyse systématique de 236 fiches d'accueil documentées au cours de cette première année d'exercice.

Loin de prétendre mesurer la prévalence globale des violences de genre à l'échelle nationale, notre démarche qualitative et quantitative reflète fidèlement la réalité des femmes ayant franchi les portes du centre, un public ciblé dont le parcours est intrinsèquement lié à des facteurs géographiques et à des canaux d'orientation spécifiques.

Toutefois, la richesse de ce corpus de données constitue un indicateur politique et social unique : il permet de décoder les dynamiques profondes des violences accueillies, d'identifier les leviers psychologiques et matériels qui incitent les survivantes à rompre le silence ou à engager des démarches juridiques, et de mesurer l'impact réel de notre modèle de prise en charge.

En transformant ces trajectoires individuelles en données statistiques rigoureuses, le Centre Najia ne se contente pas d'évaluer sa propre réponse institutionnelle, il produit un savoir féministe indispensable pour ajuster les stratégies de plaidoyer et optimiser l'allocation des ressources face aux défaillances des structures publiques.

Le traitement des données de ce rapport s'appuie sur une articulation rigoureuse entre analyses quantitative et qualitative, structurée en deux volets complémentaires

• Un volet descriptif (Analyse univariée) :

Cette première étape cartographie la répartition statistique des données fondamentales. Elle expose de manière exhaustive les distributions individuelles des variables clés liées aux profils des survivantes, aux caractéristiques des auteurs, ainsi qu'aux typologies précises des violences enregistrées.

• Un volet analytique (Analyse multivariée et croisée) :

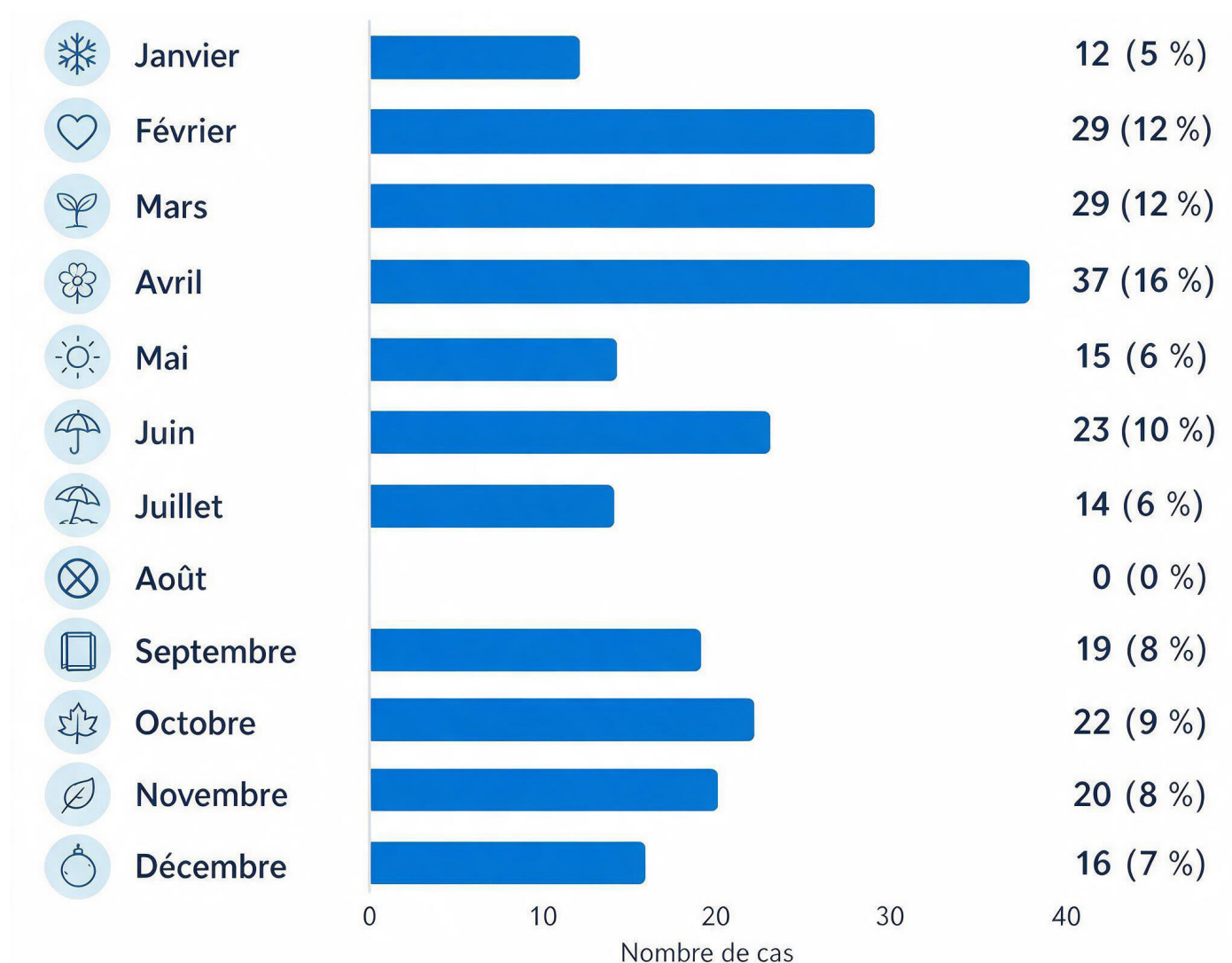
Cette phase explore les interconnexions entre plusieurs variables afin de cartographier les profils de vulnérabilité les plus aigus. Elle permet de tracer les trajectoires des femmes face aux cycles de violence et de décoder, de manière systémique, les mécanismes profonds de la domination masculine.

Ces croisements statistiques, modélisés sous forme de graphiques et de tableaux de bord, sont enrichis par une analyse qualitative contextualisée. L'interprétation de ces indicateurs est structurellement guidée par les cadres théoriques du féminisme et de l'intersectionnalité.

Cette double démarche, à la fois scientifique et militante, permet de dépasser la neutralité apparente des chiffres. Elle révèle comment les inégalités de genre s'articulent avec les rapports de classe, l'âge ou l'isolement géographique, et démontre comment les défaillances institutionnelles de l'État enferment les victimes dans des cycles d'oppression spécifiques.

1 : Statistiques d'accueil et flux des bénéficiaires

En 2025, le Centre Nejia a accueilli un total de 236 femmes (nouvelles et anciennes bénéficiaires), avec un flux mensuel moyen de **21,6 bénéficiaires** sur ses 11 mois d'activité effective.



Total : 236 fiches d'accueil

La dynamique d'accueil a été marquée par une forte affluence au printemps, atteignant un pic de 37 admissions en avril, avant de subir une interruption brutale en août en raison d'une suspension d'activité imposée par les autorités. Dès la réouverture en septembre, la reprise immédiate des flux (19 femmes) a confirmé l'utilité et la nécessité de la structure.

Femmes ayant contacté le centre

Évolution mensuelle



Volume mensuel d'accueil, janvier–décembre 2025.

L'analyse de la répartition mensuelle de l'activité met en lumière trois grandes dynamiques temporelles dictées par les saisons et l'impact direct des contraintes opérationnelles du centre.

Le printemps se distingue ainsi par une affluence majeure, concentrant près de 40 % des admissions de l'année avec un cumul de 95 cas entre février et avril, ce dernier mois marquant le record absolu de l'exercice avec 37 femmes accueillies ; ce flux massif coïncide directement avec la phase de forte visibilité post-inauguration du centre.

À cette période de forte tension succède un ralentissement estival progressif caractérisé par une baisse continue des demandes au début de l'été, le volume chutant à 14 cas enregistrés en juillet, juste avant le gel des activités imposé en août.

Enfin, la reprise de la rentrée confirme l'accumulation d'une demande latente durant ce mois d'arrêt forcé : dès la reprise en septembre, 19 nouveaux cas sont immédiatement pris en charge, avant que le flux des admissions ne se stabilise à un niveau soutenu et régulier en octobre (22 cas) puis en novembre (20 cas).

1. Contact avec le centre sur l'année 2025

■ 2-1. Typologie des bénéficiaires

L'analyse de la typologie des usagères accueillies au cours de cette première année met en évidence la double dynamique de pénétration sociale et de pérennisation de la structure. Sur le volume global de l'exercice, le Centre Nejia a enregistré l'admission de 210 nouvelles usagères, un indicateur fort qui démontre la visibilité rapide du centre et sa capacité à capter de nouveaux besoins dès son ouverture.

En parallèle, la structure a été sollicitée à nouveau par 26 anciennes bénéficiaires, témoignant à la fois de la persistance ou de la récurrence des cycles de violence subis par ces femmes, mais aussi de la confiance durable qu'elles accordent à la qualité et à la sécurité de l'accompagnement féministe proposé par l'équipe d'Aswat Nissa.



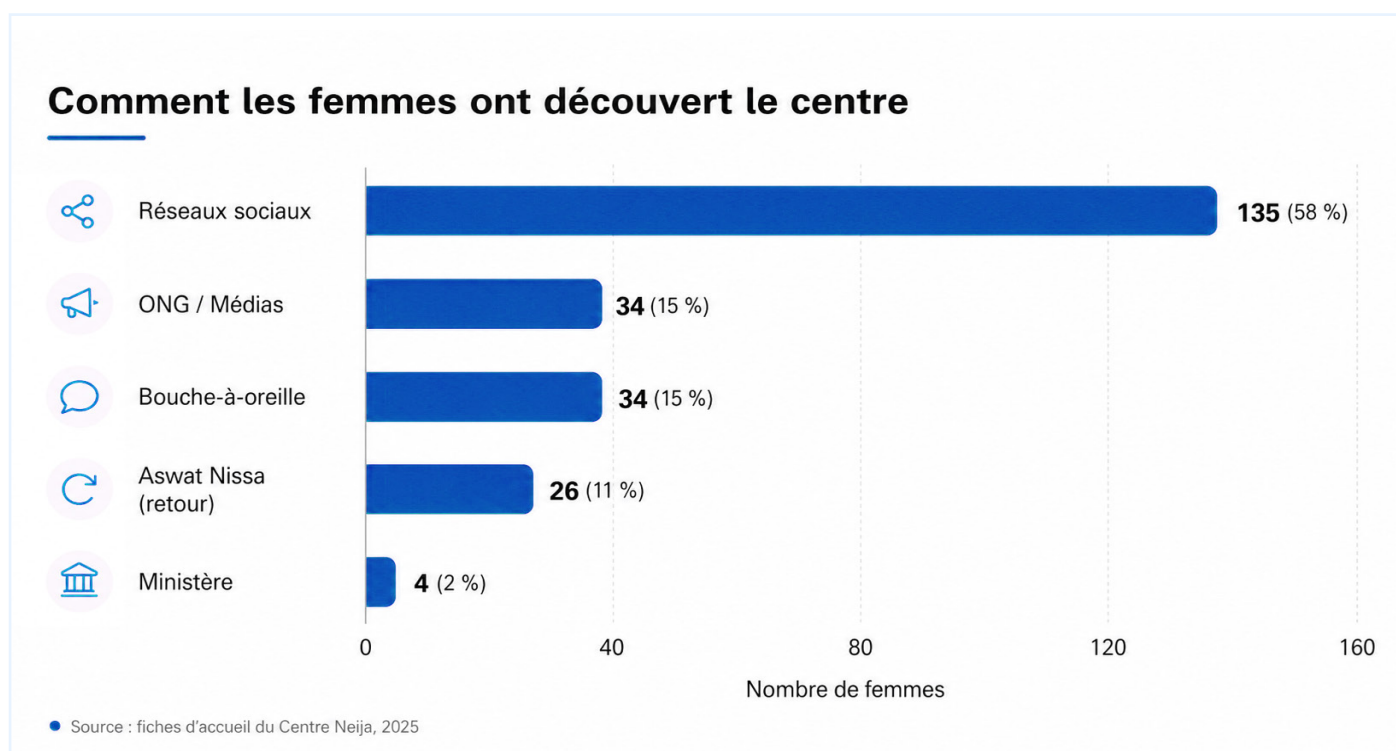
Ce recours privilégié intervient aussi parce que les démarches entreprises entre-temps auprès des structures étatiques n'ont pas apporté de réponse satisfaisante ou protectrice. Face à l'inaboutissement des procédures institutionnelles et judiciaires et à l'omerta imposée par l'environnement familial, le centre d'écoute s'impose ainsi comme un filet de sécurité indispensable et un ultime refuge

■ 2-2.Sources d'orientation vers le centre Nejia

Les réseaux sociaux représentent la majorité absolue des orientations (58 %).

Le bouche-à-oreille et le réseau d'anciennes bénéficiaires de l'association cumulent 26 % des entrées, prouvant la confiance accordée au centre.

Le relais institutionnel reste faible, le ministère ne représente que 2 % des orientations



L'analyse des modes d'accès au Centre Nejia révèle une prédominance massive des canaux numériques et communautaires dans le processus d'orientation des bénéficiaires. Les réseaux sociaux s'imposent comme la première porte d'entrée, comptabilisant à eux seuls 58 % des orientations (135 femmes), ce qui souligne l'efficacité de la communication digitale de l'association Aswat Nissa.

Cette prédominance des canaux numériques s'explique par plusieurs facteurs croisés. D'une part, l'association Aswat Nissa maintient une communauté active via le groupe Facebook « EnaZeda », un espace d'expression né du mouvement MeToo tunisien qui sert de passerelle directe vers le centre.

D'autre part, les réseaux sociaux se positionnent désormais en Tunisie comme le premier réflexe de recherche d'information et d'aide pour les victimes de violences, facilités par l'anonymat relatif qu'ils procurent. Enfin, ces chiffres reflètent un biais sociologique au sein de la population accueillie : les profils plus jeunes, éduqués et connectés y sont surreprésentés, marquant ainsi une fracture dans le mode de découverte du centre.

Par ailleurs, l'ancrage de proximité et la confiance envers la structure sont portés par la communauté elle-même : Le bouche-à-oreille ayant permis l'orientation de 34 femmes (15%), témoigne de la vitalité d'un réseau informel de solidarité féminine.

Qu'il s'agisse d'une recommandation directe de la part d'une amie, d'une voisine ou d'une parente, ce canal de proximité s'avère indispensable. Il constitue bien souvent la principale porte d'entrée pour les usagères les plus éloignées des outils numériques ou en situation de fracture digitale et le réseau des anciennes bénéficiaires (11 %) cumulent plus d'un quart des admissions.

En complément, les ONG et les médias maintiennent un relais significatif à hauteur de 15 %.

À l'inverse, l'orientation par la voie institutionnelle via le ministère reste marginale, ne représentant que 2 % des situations (4 femmes), ce qui met en évidence la nécessité de renforcer les partenariats publics et les circuits de signalement étatiques et interroge la coordination entre le centre et les structures publiques.

Enfin, 26 femmes anciennes bénéficiaires (11%) ont contacté le centre directement via Aswat Nissa. Ce sont des bénéficiaires déjà connues qui reviennent : Leur retour révèle la confiance qu'elles accordent à l'association, mais aussi le fait que les voies institutionnelles empruntées entre-temps n'ont pas suffi à résoudre leur situation.



■ 3. Profil sociodémographique des bénéficiaires

Derrière les 236 fiches d'accueil, il y a 236 histoires. Chacune est unique, mais les données font émerger des profils récurrents qui racontent autant les réalités de la violence que les modalités d'accès au centre.

3-1. Age des bénéficiaires

 Tranche d'âge	 Effectif (n)	 Pourcentage (%)
Moins de 18 ans	6	2,5 %
18 — 25 ans	64	27,1 %
26 — 35 ans	90	38,1 %
36 — 60 ans	73	30,9 %
Plus de 60 ans	3	1,4 %
Total	236	100 %

Les bénéficiaires du centre Néjia appartiennent à différentes catégories d'âge

- Moins de 18 ans (6 fillettes, 2,5%)
- 18 à 25 ans (64 femmes, 27%).
- 26 à 35 ans (90 femmes, 38,1%)
- 36 à 60 ans (73, 31%)
- Plus de 60 ans (3 femmes, 1,4%)

L'analyse de la pyramide des âges des 236 bénéficiaires met en évidence une concentration majeure de profils jeunes, la tranche des 26 à 35 ans restant la plus représentée avec 38 % des bénéficiaires (90 femmes).

En y associant les 18 à 25 ans (27 %, soit 64 femmes), les jeunes adultes constituent près des deux tiers des bénéficiaires du centre (65 %). Les femmes âgées de 36 à 60 ans forment quant à elles un bloc significatif de 31 % (73 femmes). Enfin, le centre a pris en charge les femmes situées aux deux extrémités de la vie : d'une part, six mineures dont la situation exige des protocoles de protection spécifiques, et d'autre part, trois femmes de plus de 60 ans, une catégorie senior particulièrement vulnérable face à l'isolement et à la dépendance économique ou familiale.

L'analyse de la répartition par âge des 236 bénéficiaires du Centre Nejia révèle une concentration massive des violences chez les jeunes femmes et les adultes d'âge moyen, tout en mettant en lumière des vulnérabilités spécifiques aux deux extrémités du cycle de vie.

Les jeunes femmes représentent de 18-35 ans (65 % des cas la majorité absolue des bénéficiaires de la structure. La tranche des 26 à 35 ans est la plus touchée avec 90 femmes (38 %), immédiatement suivie par celle des 18 à 25 ans avec 64 femmes (27 %). Cette surreprésentation statistique et sociologique s'explique par une double vulnérabilité, à la fois structurelle et situationnelle :



Cette surreprésentation sociologique s'explique, par le fait que cette période correspond à l'entrée dans la vie de couple, à la dépendance économique de début de carrière et à la présence d'enfants en bas âge, des facteurs d'isolement que les agresseurs exploitent pour asseoir leur emprise. Au-delà du cadre strictement conjugal, cette tranche d'âge subit de plein fouet une vulnérabilité liée à son hyper socialisation. Qu'elles soient étudiantes ou jeunes actives, ces femmes évoluent activement dans l'espace public, à l'université ou dans le milieu professionnel.

Cet âge attire particulièrement les prédateurs, exposant ces jeunes adultes à des dynamiques de harcèlement et de violences sexistes ou sexuelles hors du foyer.

La persistance des violences chez les 36-60 ans (31 % des cas) : Avec 73 femmes accueillies, ce groupe met en évidence le caractère structurel et s'inscrivant dans la durée des violences conjugales et familiales en Tunisie. Ces données déconstruisent l'idée que le temps atténue les violences, révélant au contraire des cycles d'oppression longs dont les victimes peinent à s'extraire par manque de solutions d'hébergement autonomes et de soutien étatique.

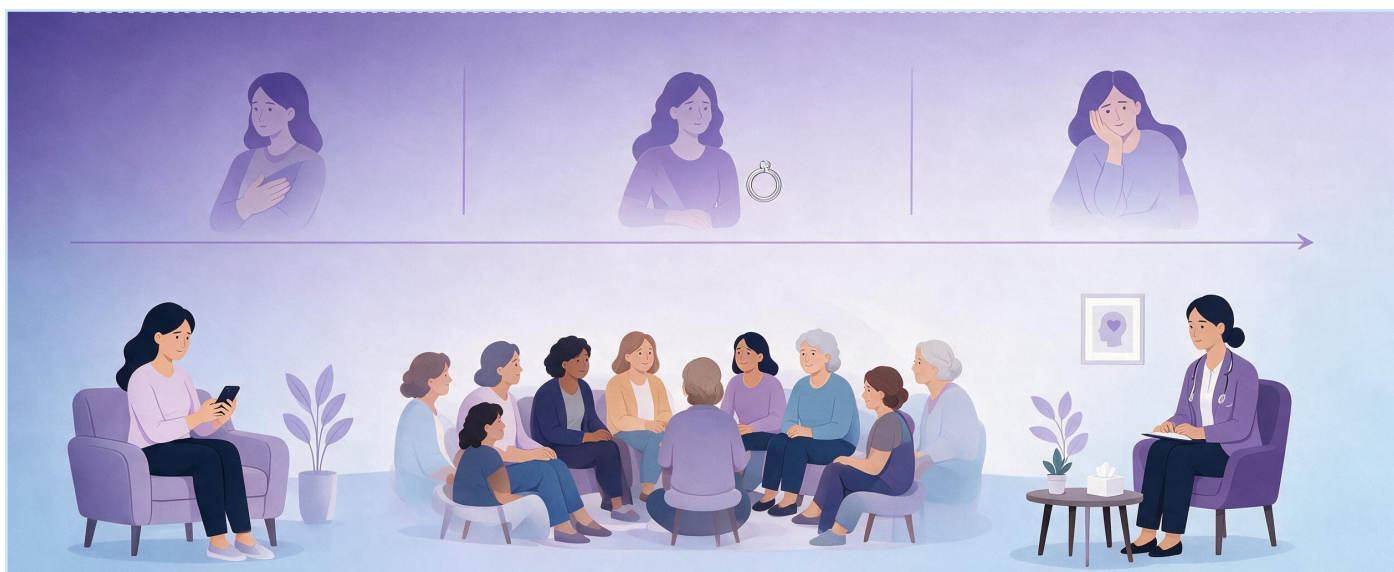
Bien que statistiquement minoritaires moins de 18 ans et plus de 60 ans, la prise en charge de 6 fillettes mineures (2,5 %) -relevant spécifiquement du mandat de protection de l'enfance - et de 3 femmes de plus de 60 ans (1,3 %) témoigne de la diversité des formes de domination masculine. Les mineures font face à des violences sexuelles ou incestueuses précoces, tandis que les femmes âgées subissent une double vulnérabilité liée au genre et à la sénescence (violences économiques ou physiques intrafamiliales), souvent invisibilisée par la sphère privée.

■ 3-2.Age des bénéficiaires

L'état civil des 236 femmes accueillies en 2025 éclaire la nature des violences subies selon leur positionnement générationnel :

- **Célibataires (52 % — 122 femmes)** : Principalement issues de la tranche des 18-35 ans, elles incarnent une libération de la parole face aux violences intrafamiliales et hors-couple, fortement appuyée par l'usage des réseaux sociaux.
- **Mariées (33 % — 79 femmes)** : Intégrées aux tranches d'âge intermédiaires (26-60 ans), elles font face à l'enracinement des violences domestiques au sein du foyer conjugal.
- **Divorcées, séparées, veuves ou concubines (15 % — 35 femmes)** : Liées aux âges mûrs et seniors, ces situations témoignent de violences continues après la rupture (conflits de garde, pensions) ou de la vulnérabilité économique aggravée des femmes seules et âgées.

Les femmes célibataires constituent 52% des bénéficiaires (122 femmes), devant les mariées (79, 33,%). Ce renversement est l'une des données les plus significatives du rapport, car il contraste radicalement avec toutes les autres structures de lutte contre les violences en Tunisie.



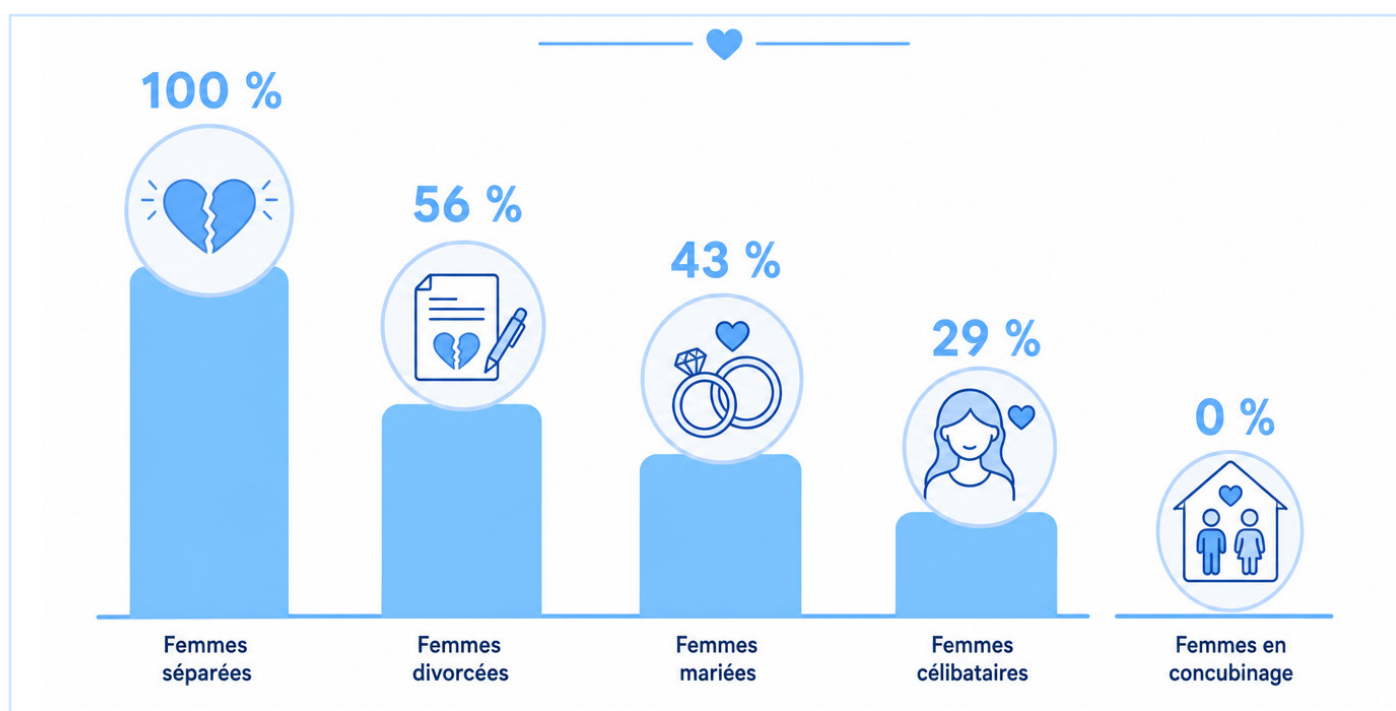
Les données du Centre Nejia bousculent le paysage de la prise en charge des violences de genre en Tunisie. Avec 52 % de bénéficiaires célibataires contre 33 % de femmes mariées, la structure présente une typologie inédite qui rompt avec les statistiques officielles ou de la société civile . Là où la ligne étatique 1899 annonce 75,5 % des cas de violence conjugale) et l'ATFD (70 %) confirment que les dispositifs généralistes traitent quasi exclusivement la violence conjugale, le Centre Nejia démontre la nécessité de sa spécialisation. En se focalisant sur les violences sexuelles, il lève le voile sur les agressions commises aussi hors du cadre du mariage qu'elles soient le fait d'un collègue, d'un ami, d'un ex-conjoint ou d'un inconnu et offre un refuge à celles que les circuits officiels ou associatif ne parvenaient pas à atteindre. Les 35 femmes restantes sont divorcées, veuves, séparées ou en concubinage représentent 15 %). Pour cette catégorie . Les violences se transforment en harcèlement post-séparation, conflits aigus liés à la garde des enfants, ou précarité extrême due à l'isolement social.

La présence d'enfants au sein du foyer des bénéficiaires introduit une double complexité, agissant à la fois comme un puissant frein à la rupture et comme le déclencheur principal de la demande d'aide 92bénéficiaires (39%) ont des enfants.

La parentalité lie la femme à l'agresseur quand celui-ci est le père, crée des obstacles à la séparation et ajoute la crainte pour la sécurité des enfants. Les mères présentent des profils de violence plus complexes mais accèdent moins au suivi psychologique, probablement en raison de contraintes de disponibilité.

Les femmes séparées méritent une attention particulière : l'analyse révèle qu'elles n'accèdent à aucune consultation juridique et que la plupart ne reçoivent qu'un appel téléphonique unique.

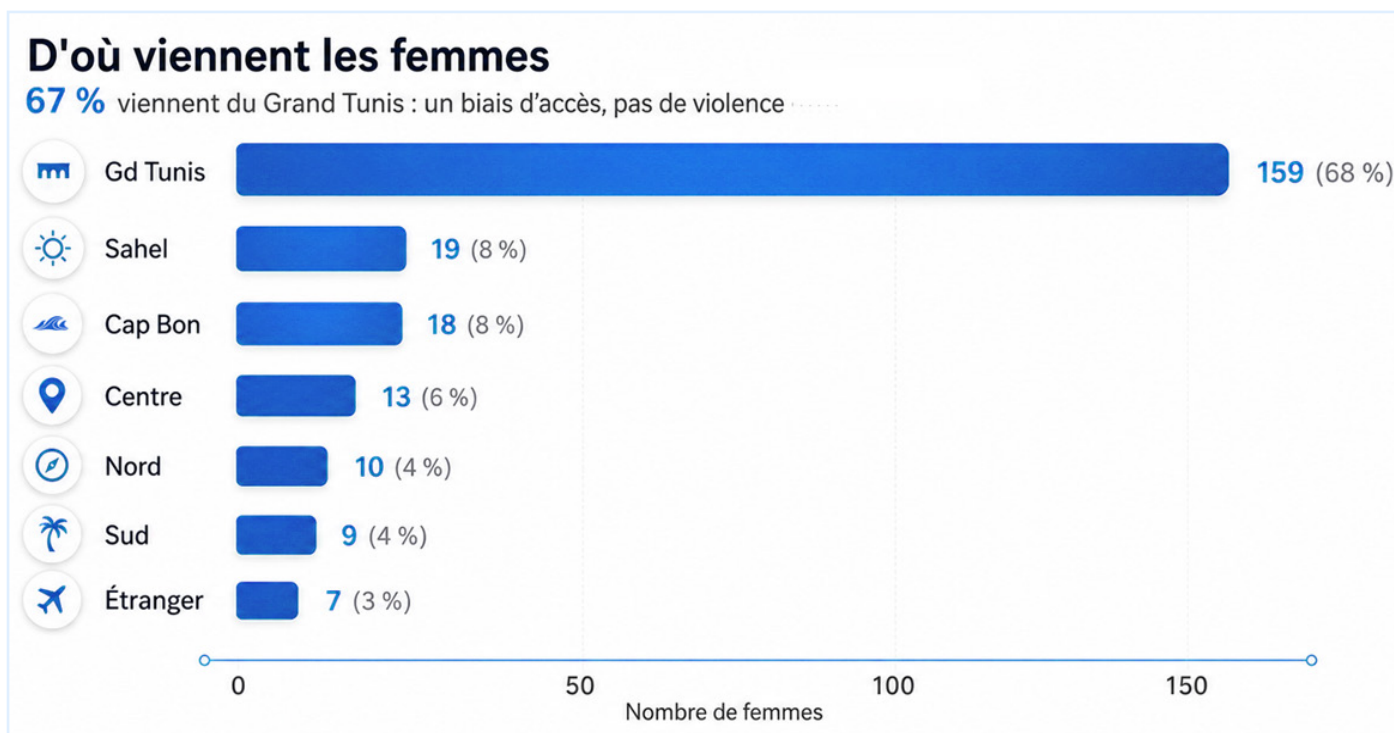
- Démarches juridiques préalables selon le statut matrimonial des bénéficiaires



Dès l'accueil, les bénéficiaires précisent si elles ont entamé des démarches juridiques avant de prendre contact avec le Centre Néjia. Les taux de recours préalable à la justice varient fortement selon le statut matrimonial.

Si la totalité des femmes séparées (100 %) et plus de la moitié des femmes divorcées (56 %) ont déjà saisi la justice avant leur premier contact, ce taux fléchit à 43 % chez les femmes mariées et à 29 % pour les célibataires. À l'extrême inverse, aucune femme en concubinage (0 %) n'a initié d'action légale en amont, illustrant la vulnérabilité spécifique liée à l'absence de statut juridique protecteur.

■ 3-3. Lieu de résidence



Origine géographique des 236 femmes. Deux femmes sur trois viennent du Grand Tunis : un biais d'accès, pas un reflet de la géographie de la violence.

La répartition géographique des bénéficiaires révèle une forte concentration urbaine, deux tiers des femmes prises en charge (67 %, soit 159 femmes) résidant dans la région du Grand Tunis. Les régions côtières du Sahel et du Cap Bon affichent une fréquentation identique, représentant chacune 8 % des admissions (19 et 18 femmes respectivement).

Les régions intérieures et transfrontalières restent plus en retrait : le Centre enregistre 6 % des demandes (13 femmes), tandis que le Nord et le Sud sont à 4 % chacun (10 et 9 femmes). Enfin, il est à noter que 7 femmes (3 %) ont contacté la structure depuis l'étranger, ce qui démontre la portée extraterritoriale des canaux de communication du centre, capables de briser l'isolement des Tunisiennes au-delà des frontières nationales.

L'accès au centre se faisant dans la quasi-majorité des cas par voie téléphonique, cette modalité d'écoute à distance éclaire ces données géographiques :

Le téléphone s'impose comme un outil indispensable pour franchir les barrières géographiques.

Il permet d'assurer une prise en charge immédiate pour les femmes de l'étranger (3 %) et des régions éloignées du Sud ou du Nord, en contournant la nécessité d'un déplacement physique souvent impossible ou dangereux pour la victime.

Malgré l'accessibilité théorique du téléphone, la faible représentativité des régions intérieures (Centre, Nord, Sud qui totalisent à peine 14 % des cas) révèle d'autres formes d'isolement. Dans ces zones, le manque de confidentialité au sein des foyers, l'accès limité à un espace personnel sécurisé pour téléphoner sans être entendue par l'agresseur, ou encore un déficit d'information sur l'existence même du centre constituent des freins majeurs que la seule ligne téléphonique ne suffit pas à lever. La forte concentration sur le Grand Tunis (67 %) indique ainsi que la proximité géographique avec la structure physique et la densité des réseaux d'orientation locaux continuent de peser fortement sur le taux de recours aux services du centre.

■ 3-4. Niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif (n)	Pourcentage (%)
 Enseignement supérieur	141	59,7 %
 Enseignement secondaire	78	33,1 %
 Enseignement primaire	17	7,2 %
 Total	236	100 %

L'analyse du niveau d'instruction des 236 femmes prises en charge met en évidence un profil de bénéficiaires particulièrement instruit, marqué par une hégémonie des profils universitaires. Les femmes ayant accédé à l'enseignement supérieur représentent à elles seules la majorité absolue du public avec 141 situations enregistrées, soit 59,7 % de l'effectif global.

Cette catégorie est immédiatement suivie par les bénéficiaires ayant un niveau d'enseignement secondaire, qui concernent un tiers des usagères avec 78 femmes (33,1 %). Enfin, les femmes ayant un niveau d'instruction primaire restent minoritaires au sein de la structure, représentant 7,2 % de la cohorte avec 17 cas recensés.

Ce niveau élevé d'éducation, qui regroupe plus de 92 % du public autour des cycles secondaire et supérieur, déconstruit le préjugé selon lequel la violence de genre ne toucherait que les milieux moins instruits, tout en reflétant la capacité de ces femmes à utiliser de manière autonome les canaux de communication téléphoniques du centre.

Le fait que près de 60 % des bénéficiaires possèdent un niveau universitaire brise définitivement l'idée reçue selon laquelle les violences (qu'elles soient conjugales, professionnelles ou de rue) ne toucheraient que les milieux défavorisés ou moins instruits. La violence de genre est transversale. Les femmes diplômées, malgré leurs compétences et leurs ressources intellectuelles, restent pleinement exposées aux mécanismes d'emprise psychologique, de harcèlement, de manipulation et de domination économique.

Ce taux élevé d'instruction (supérieur et secondaire combinés représentant 92,8 % du public) s'explique aussi par les modalités d'accès de la structure. L'accès se faisant quasi exclusivement par téléphone, les femmes les plus instruites disposent généralement d'une plus grande autonomie pour :

- Rechercher activement de l'aide et identifier les structures d'écoute.
- Formuler, verbaliser et conceptualiser les violences subies (notamment psychologiques et morales).
- Utiliser les technologies de communication en toute autonomie.



À l'inverse, le faible taux de femmes de niveau primaire (7,2 %) ne signifie pas qu'elles sont moins victimes de violences, mais démontre qu'elles font face à des barrières d'accès invisibles.

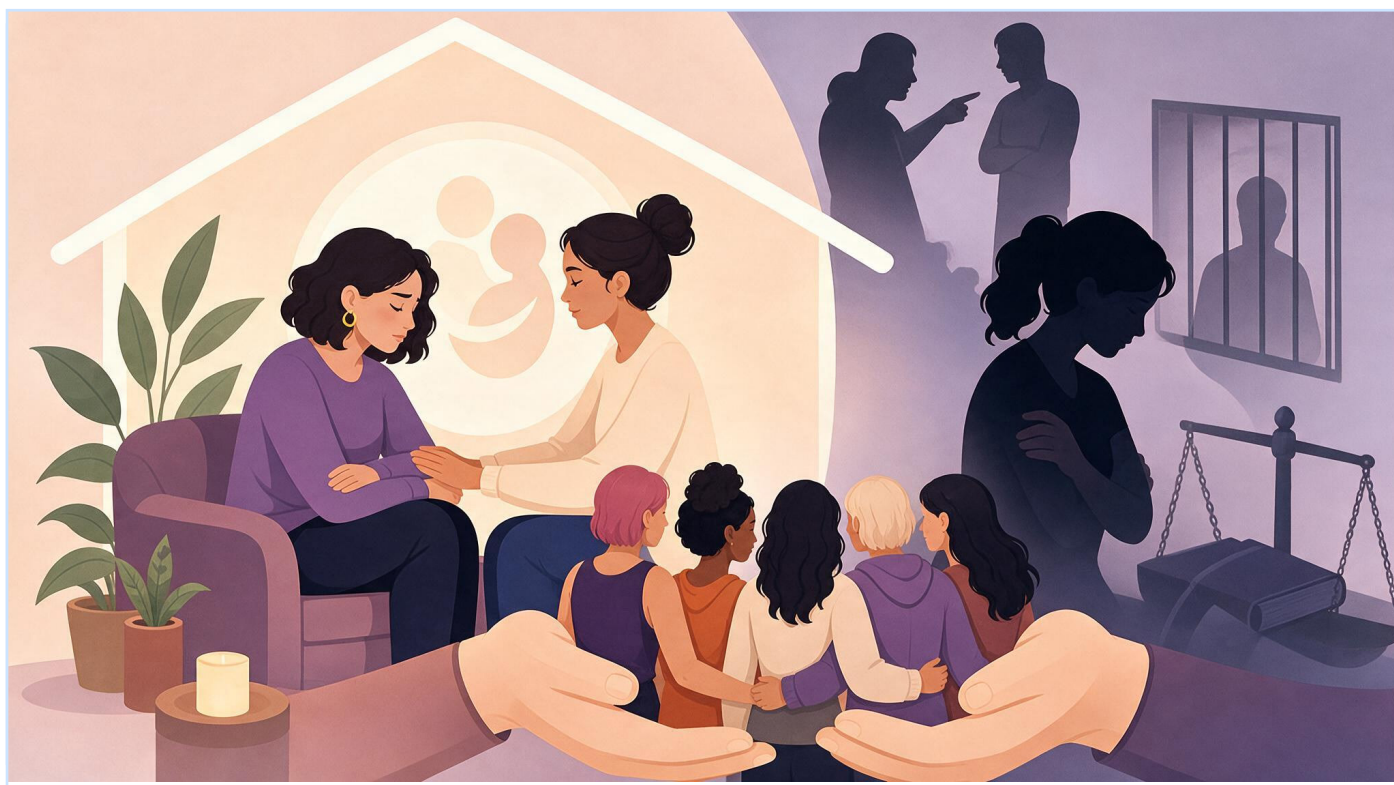
Les femmes moins instruites subissent souvent des freins majeurs :

- Une dépendance économique accrue : Moins insérées sur le marché de l'emploi, elles dépendent plus souvent financièrement de leur agresseur, limitant leur liberté d'action.
- Un isolement informationnel : Une méconnaissance de leurs droits juridiques et des structures d'aide existantes.
- La surveillance domestique : Moins présentes dans l'espace public (université, travail), elles ont plus de difficultés à s'isoler pour téléphoner en toute confidentialité sans être entendues par l'agresseur.

■ 3-5. Situations de vulnérabilité

L'approche inclusive et spécialisée du Centre Nejia se traduit également par sa capacité à offrir un espace de sécurité aux minorités de genre et sexuelles, particulièrement marginalisées en Tunisie. Le centre a ainsi pris en charge 5 femmes (2,1 % des bénéficiaires) déclarant une orientation sexuelle non normative.

Pour ces usagères, confrontées à une double vulnérabilité en raison des cadres juridiques et sociaux restrictifs, le centre Nejia s'impose comme l'un des rares refuges capables de garantir une écoute confidentielle, exempte de stigmatisation, et adaptée aux violences intersectionnelles qu'elles subissent.



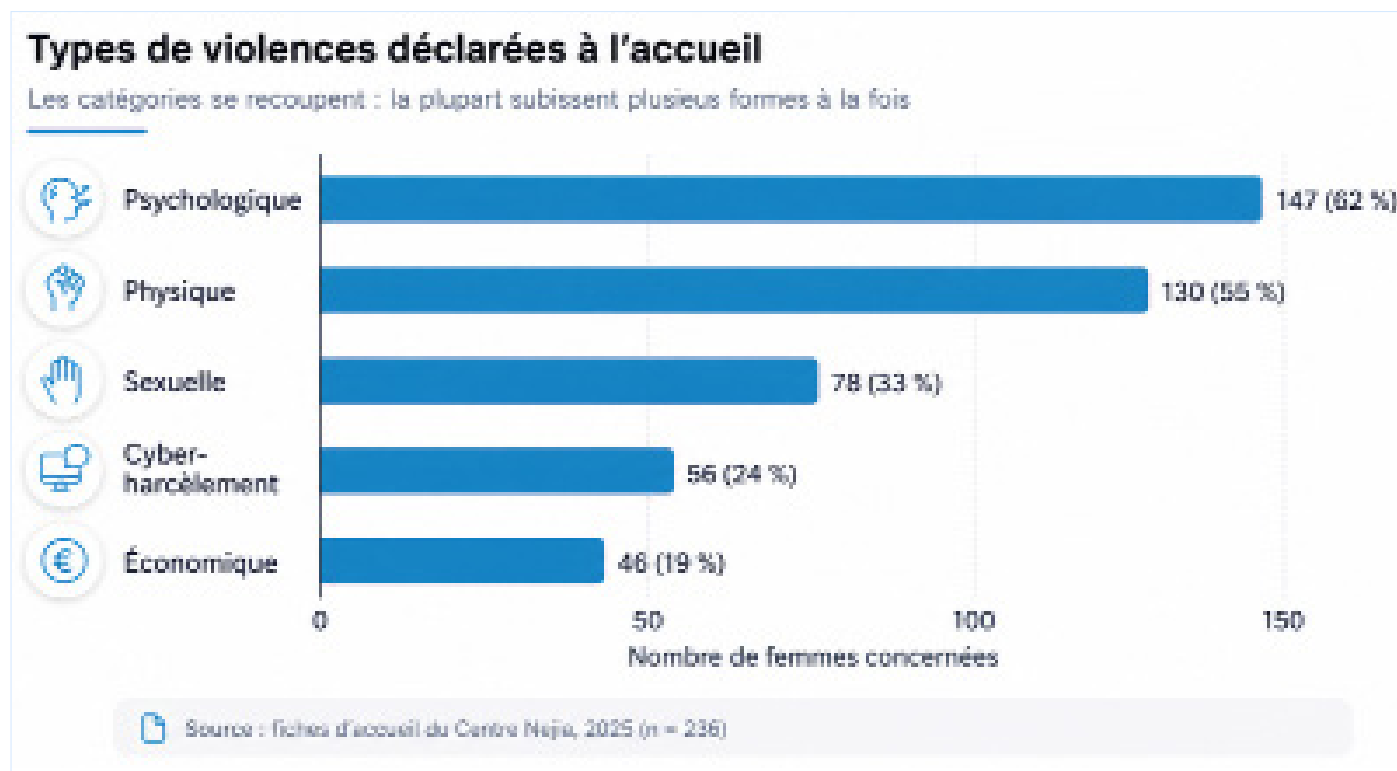
Bien que marginales sur le plan statistique avec seulement cinq déclarations enregistrées, les situations de femmes ayant fait état d'une orientation sexuelle non normative revêtent une importance politique et symbolique majeure pour la structure.

Dans un contexte juridique tunisien où l'article 230 du Code pénal criminalise encore les relations homosexuelles, la démarche de ces bénéficiaires va bien au-delà de la simple demande d'aide. Se déclarer ouvertement comme non normative au sein d'un centre d'écoute constitue un acte de confiance exceptionnel envers la structure.

Cette donnée met en lumière une double vulnérabilité : ces femmes font face à des violences de genre classiques, mais elles sont également exposées à des risques accrus de chantage, de violences correctionnelles intrafamiliales et de stigmatisation institutionnelle en raison de leur orientation sexuelle. Pour la structure, l'accueil de ces cinq situations confirme la perception du centre comme un espace tiers sécurisé (safe space), capable de garantir une confidentialité absolue et un accompagnement inconditionnel, exempt de tout jugement moral ou d'insécurité juridique.

4 : Typologie des violences

■ 4-1 .Type de violence déclarée



Le bilan d'activité du Centre Nejia cartographie une imbrication systémique des violences de genre en Tunisie, couvrant l'ensemble du spectre de la loi 58-2017, hors violence politique.

Le cœur des signalements repose sur le duo destructeur des violences psychologiques (62 %) et physiques (55 %).

Toutefois, la singularité du centre se révèle dans sa capacité à faire émerger les dimensions les plus taboues :

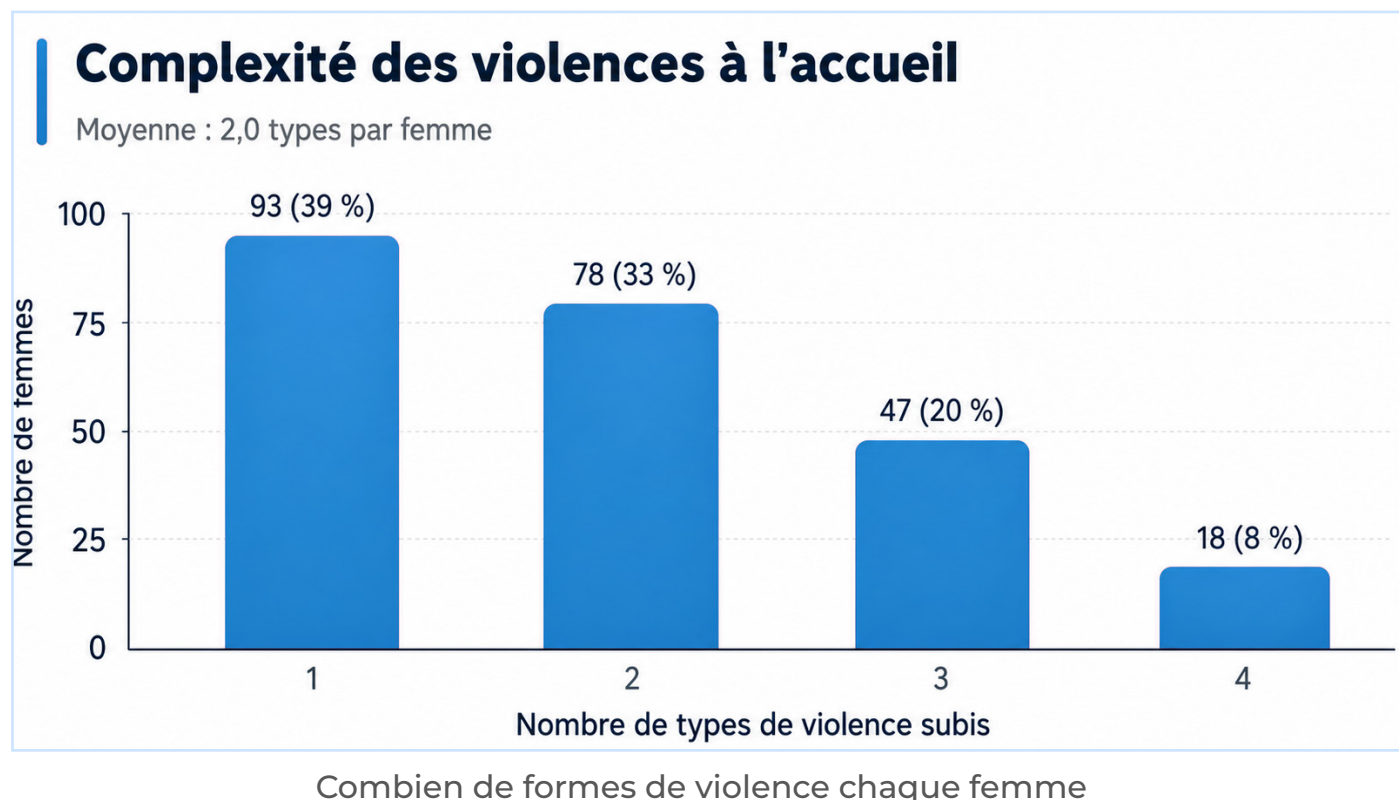
les violences sexuelles bondissent à 33 % des admissions, confirmant que l'existence d'un espace dédié lève l'omerta que maintiennent les services étatiques traditionnels essentiellement la ligne verte 1899.

Cette libération de la parole s'accompagne d'une visibilisation des violences cybernétiques (24 %), qui transforment l'espace virtuel en un terrain de harcèlement continu après les séparations, ainsi que des violences économiques (19 %) utilisées comme outil d'assujettissement conjugal.

■ 4-2. Violence polymorphe

Les femmes accueillies en 2025 déclarent, en moyenne, près de deux formes de violence simultanées (2,0).

La violence ne se présente presque jamais de manière isolée : elle s'enchevêtre, se cumule, se renforce mutuellement.



L'analyse de la pluralité des violences subies confirme mathématiquement la théorie du continuum et de l'intersectionnalité des violences. En croisant les données, on constate que la majorité absolue des femmes accueillies, soit 61 % des bénéficiaires (143 femmes), fait face à des formes de violence cumulées.

- **Un seul type de violence** : 93 femmes **(39 %)**
- **Deux types de violence** : 78 femmes **(33 %)**
- **Trois types de violence** : 47 femmes **(20 %)**
- **Quatre types de violence** : 18 femmes **(8 %)**

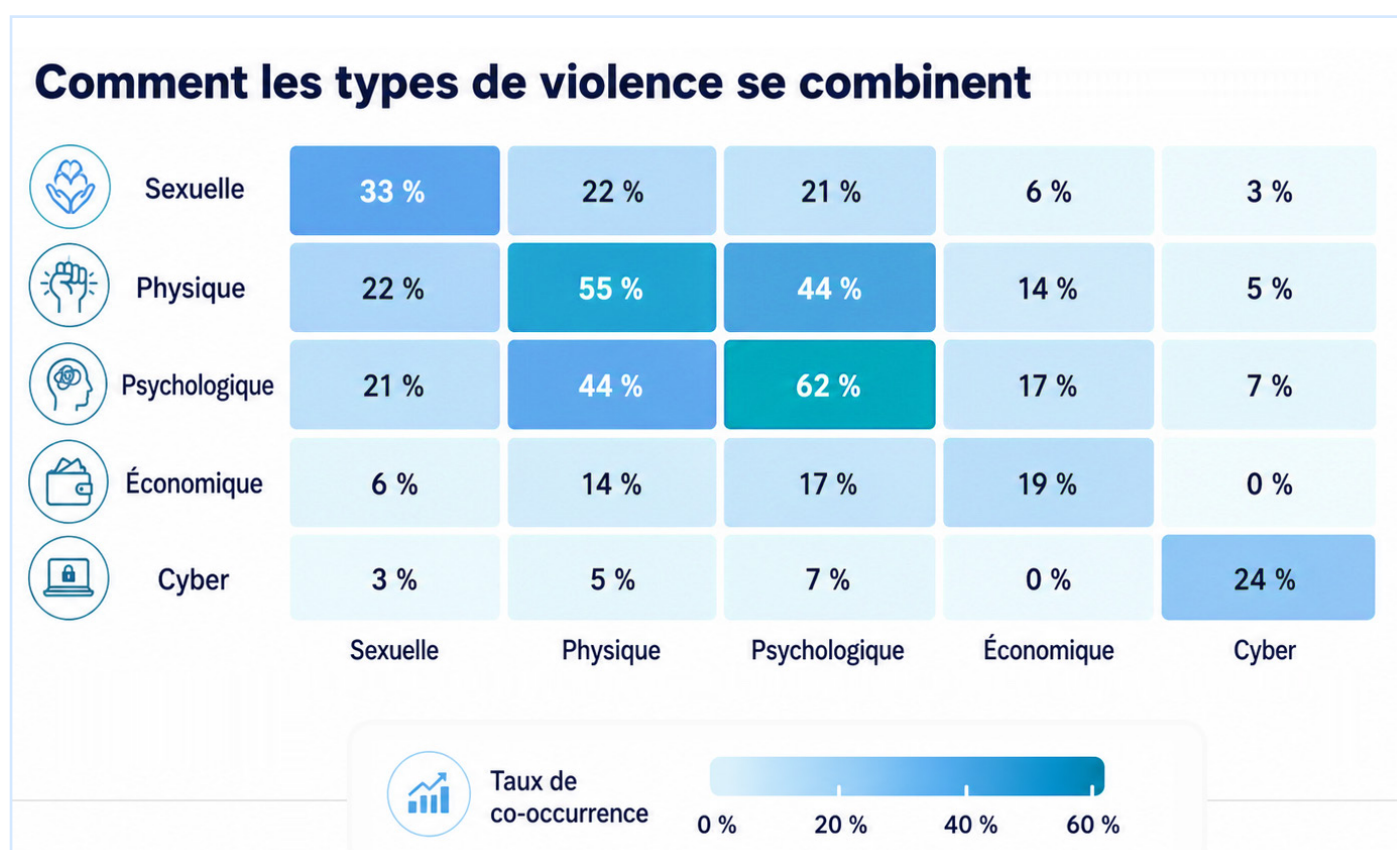
Les statistiques relatives au cumul des violences confirment le caractère profondément systémique de la violence de genre en Tunisie. Si 39 % des bénéficiaires (93 femmes) déclarent avoir subi une seule forme de violence, la majorité absolue de l'échantillon (61 %, soit 143 femmes) est confrontée à des agressions plurielles. Un tiers des bénéficiaires (33 %, soit 78 femmes) fait état de deux types de violences concomitantes, tandis que 20 % (47 femmes) en subissent trois simultanément.

Enfin, une frange critique de 8 % (18 femmes) cumule jusqu'à quatre types de violences distinctes. Ces données démontrent de manière irréfutable que la violence s'exerce par sédimentation : le contrôle psychologique ou l'isolement économique servent généralement de terreau à l'escalade des violences physiques, numériques et sexuelles, enfermant la victime dans une emprise multidimensionnelle.

L'enchevêtrement est particulièrement marqué dans les cas de violences sexuelles : 88 % d'entre eux s'accompagnent d'au moins une autre forme de violence.

Quand une femme déclare des violences sexuelles de la part de son mari, il y a 79 % de chances qu'elle subisse aussi des violences physiques, 79 % des violences psychologiques et 24 % des violences économiques.

La violence sexuelle conjugale n'est pas un acte isolé, elle est une composante d'un régime de domination domestique.



Quand une femme subit une forme de violence (ligne), quelle est la probabilité qu'elle en subisse une autre (colonne) ? Violences physique et psychologique coexistent dans 71–81 % des cas.

La cyberviolence forme un espace à part.

La réalité du terrain montre que la violence subie par les bénéficiaires est rarement isolée ; elle est structurellement polymorphe, cumulant plusieurs modes d'agression au sein d'un même parcours.

Si certaines femmes parviennent à déclarer spontanément les différents types de violences vécues , cette expression immédiate ne représente souvent que la partie émergée de l'iceberg. C'est dans la dynamique fine de la relation d'aide et grâce à la technicité de l'écoute active que se révèle toute la complexité des situations. Souvent, la victime contacte le centre pour une urgence ou un fait déclencheur précis, comme une agression physique.

Ce n'est qu'au fil de l'entretien, par le questionnement bienveillant de l'écouterne, que la femme prend conscience qu'elle subit également d'autres formes de violences plus insidieuses, telles que l'emprise psychologique, les violences économiques ou sexuelle ou le harcèlement numérique.

Le travail d'écoute de la structure s'avère donc indispensable : il permet de nommer l'inacceptable, de décoder les mécanismes de violence invisibilisés par la victime elle-même, et de requalifier la demande pour offrir un accompagnement global et adapté à toutes les facettes de cette violence polymorphe.

■ 4-3. Le lieu de l'exercice de la violence

 Espace de commission de la violence	 Effectif (n)	 Pourcentage (%)
 Espace privé strict (Domicile conjugal/familial)	170	72,0 %
 Espace numérique strict (Réseaux sociaux, messageries)	35	14,8 %
 Espace public (Rue, transports, lieu de travail)	177	2 %
 Espace mixte (Privé et Numérique combinés)	114	7 %

L'analyse de la répartition géographique et spatiale des violences met en lumière une réalité alarmante : le danger majeur se situe là où les femmes devraient être le plus en sécurité, tout en s'étendant désormais à la sphère virtuelle.

Avec 72 % des situations (170 cas), l'espace privé qu'il s'agisse du domicile conjugal ou de la maison familiale demeure le lieu principal de commission des violences. Ce chiffre massif confirme le paradoxe de la violence de genre : le foyer, théoriquement protecteur, se transforme en un espace de danger permanent. C'est à l'abri des regards extérieurs que les agresseurs déploient leurs stratégies de domination, renforçant l'isolement des victimes.

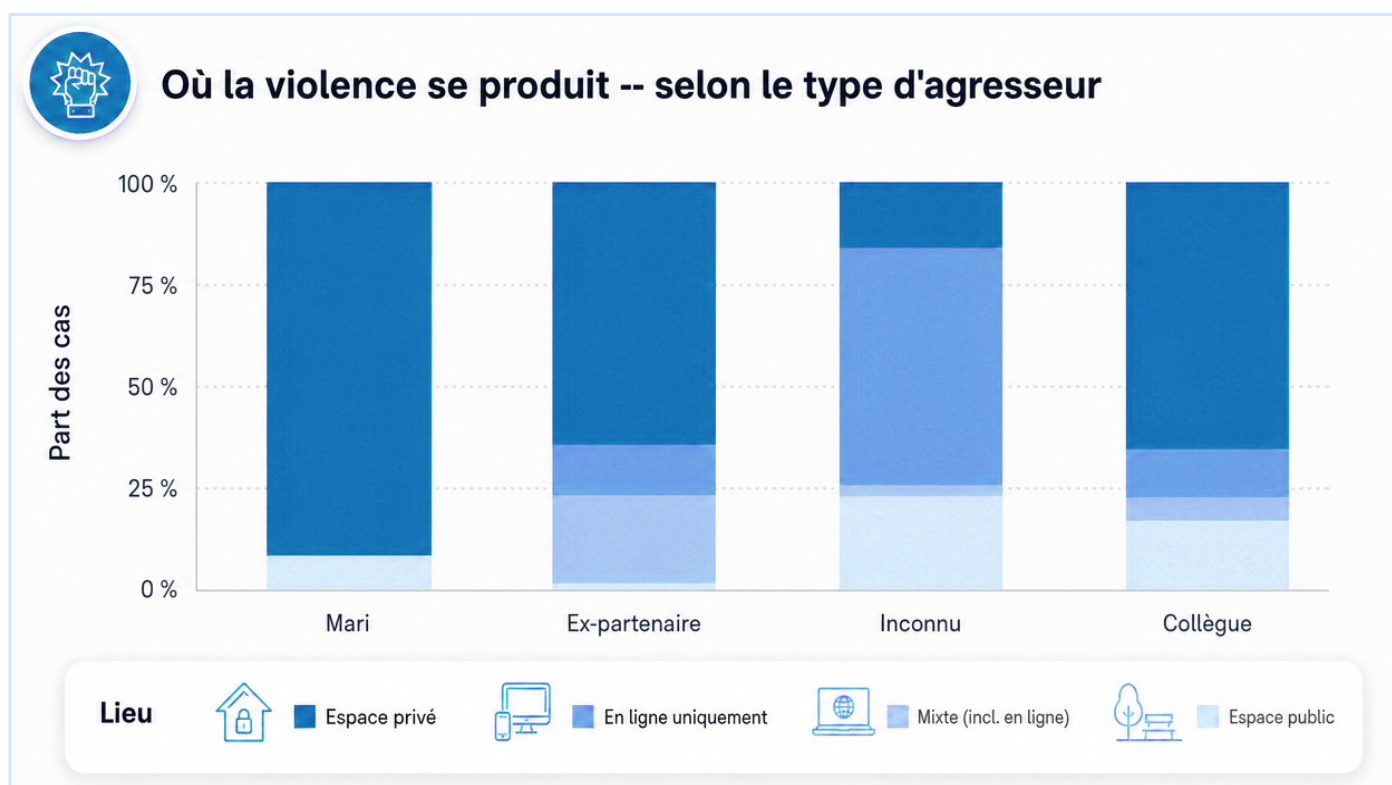
Le fait que 35 cas (14,8 %) se déroulent exclusivement en ligne et que 11 cas (4,7 %) mêlent espaces privé et numérique révèle une mutation profonde des modes opératoires des agresseurs. L'espace cyber (réseaux sociaux, applications de messagerie, harcèlement téléphonique) n'est plus virtuel, il a des conséquences bien réelles. Le numérique abolit les frontières du domicile : il permet à l'agresseur de prolonger son emprise 24h/24, de traquer, d'humilier publiquement (cyber contrôle, diffusion de photos privées) et de s'immiscer dans la vie de la victime même lorsque celle-ci est physiquement éloignée ou tente de rompre. Cette porosité entre le privé et le numérique (4,7 %) accentue le sentiment d'insécurité totale des bénéficiaires, qui ne trouvent plus de répit, même derrière leurs écrans.



L'espace public (rue, transports, travail) ne totalise que 17 cas (7,2 %). Ce faible pourcentage ne signifie pas que le harcèlement de rue ou les violences professionnelles sont marginaux, mais reflète plutôt un biais de recours aux services du centre. En effet, les femmes contactent prioritairement la structure pour des violences lourdes, continues et destructrices (souvent conjugales ou familiales). Les agressions dans l'espace public, bien que fréquentes, font l'objet d'une sous-déclaration chronique, car elles sont souvent banalisées par les victimes elles-mêmes ou jugées plus difficiles à poursuivre juridiquement via une ligne d'écoute à distance.

Cette cartographie opérationnelle influence directement les modalités d'intervention du centre, dans la mesure où le lieu de l'agression dicte le cadre légal applicable, la nature des preuves à réunir et les expertises à mobiliser. À cet égard, un décalage subsiste : si les violences commises dans la sphère privée donnent lieu à une assistance juridique dans 45 % des cas, ce taux chute à 11 % pour les infractions numériques. Bien que le centre ait innové en développant un protocole et un guide d'accompagnement spécifiques au cyber violence, nos services juridiques à l'instar de l'ensemble de l'appareil judiciaire national se heurtent encore à un déficit d'outils et de formations pour traiter ces infractions virtuelles avec la même rigueur que les violences conventionnelles.

Cartographie des espaces de violence en fonction du lien avec l'auteur



Où la violence se produit, selon le lien avec l'agresseur.

La violence du mari est presque entièrement domestique ; les ex-partenaires se déplacent vers l'espace en ligne ; les inconnus opèrent massivement en ligne

Ce graphique met en lumière la porosité des espaces où se déploient les violences faites aux femmes, en démontrant que le lieu de l'agression est intimement lié à la nature de la relation avec l'agresseur.

■ Près de 95 % des violences perpétrées par le mari ont lieu dans l'espace privé (le domicile conjugal). Les autres formes (espace public ou virtuel) y sont marginales.

Ce chiffre confirme graphiquement la réalité des violences domestiques.

Le foyer, théoriquement protecteur, s'avère être le lieu le plus dangereux pour les femmes mariées, favorisant le huis clos, l'isolement de la victime et la perpétuation des agressions à l'abri des regards extérieurs.

■ Pour l'ex-partenaire et le Collègue l'espace privé reste majoritaire (environ 70 %), mais on observe l'émergence d'une part significative de violences en ligne uniquement ou mixtes (incluant le harcèlement en ligne). Pour l'ex-partenaire, le harcèlement et les cyber violences (environ 12 % en ligne pure, complétés par le mode mixte) représentent des stratégies de contrôle à distance après la rupture. Pour le collègue, la violence s'affranchit du cadre strict du lieu de travail pour s'immiscer dans l'espace privé ou numérique de la victime (messages harcelants, pressions professionnelles en ligne), illustrant l'absence de frontière étanche pour le harcèlement professionnel.

■ Le profil de l'agresseur inconnu inverse radicalement les tendances.

L'espace privé pur y est minoritaire (environ 20 %). À l'inverse, les violences en ligne uniquement explosent pour représenter la part la plus massive (environ 60 %), suivies par l'espace public pur (environ 17 %). Ces constats mettent en exergue le fléau du cyber violence anonyme. Les femmes sont massivement ciblées par des inconnus sur les réseaux sociaux (raids numériques, harcèlement sexuel en ligne, menaces).

C'est également avec les inconnus que l'espace public redevient un lieu d'insécurité (harcèlement de rue, agressions dans les transports).



■ 4-4. Récurrence de la violence

84,% des femmes déclarent des violences répétées. Le contact avec le centre intervient après des mois, voire des années, de victimisation. Pour chaque femme accueillie, il y a eu un long silence avant le premier appel.

La chronicité de la violence n'est pas un état figé. C'est une dynamique qui s'installe progressivement. Cette donnée confirme que plus la violence dure, plus elle se diversifie et s'intensifie.

Les femmes consultent souvent après des années de violence déjà installée ce qui souligne l'importance d'une détection et d'une intervention précoces, avant que le cycle ne soit verrouillé par l'emprise économique et psychologique.

■ 4-5 : Les violences sexuelles

Les données analysées à travers les différents cas documentés mettent en lumière le caractère profondément destructeur et systémique des violences sexuelles, qui s'inscrivent souvent au cœur de dynamiques d'emprise complexes et cumulatives.

Ces violences se manifestent de manière transversale à travers toutes les strates éducatives et sociales.

Elles s'accompagnent fréquemment d'autres atteintes physiques ou psychologiques, tout particulièrement au sein de la sphère conjugale et post-conjugale.

Face à la gravité de cette réalité et aux lourdes barrières psychologiques et sociales qui freinent la parole des victimes, un focus approfondi sur ces crimes s'impose comme une priorité absolue. Cette focalisation est d'autant plus essentielle qu'elle constitue le cœur de spécialité du centre Nejia, dédié spécifiquement à la prise en charge et à l'accompagnement des survivantes de violences sexuelles.

Les 78 cas de violences sexuelles documentés en 2025 se répartissent comme suit :

- **Conjoint actuel** : Reste le premier espace de danger avec **33 cas (soit 42,3 %)**.
- **Ex-partenaire** : Concerne **17 cas (soit 21,8 %)**.
- **Autre connu** (famille, ami, voisin...) : Représente 10 cas (**soit 12,8 %**).
- **Milieu professionnel** : Concerne 9 cas (soit 11,5 %).
- **Inconnu** : Représente 9 cas (soit 11,5 %).

Ces données démontrent que dans **88,5 %** des situations (69 cas sur 78), la victime connaissait personnellement son agresseur.

Le mythe de l'agression sexuelle commise majoritairement par un inconnu dans la rue est ici totalement déconstruit.

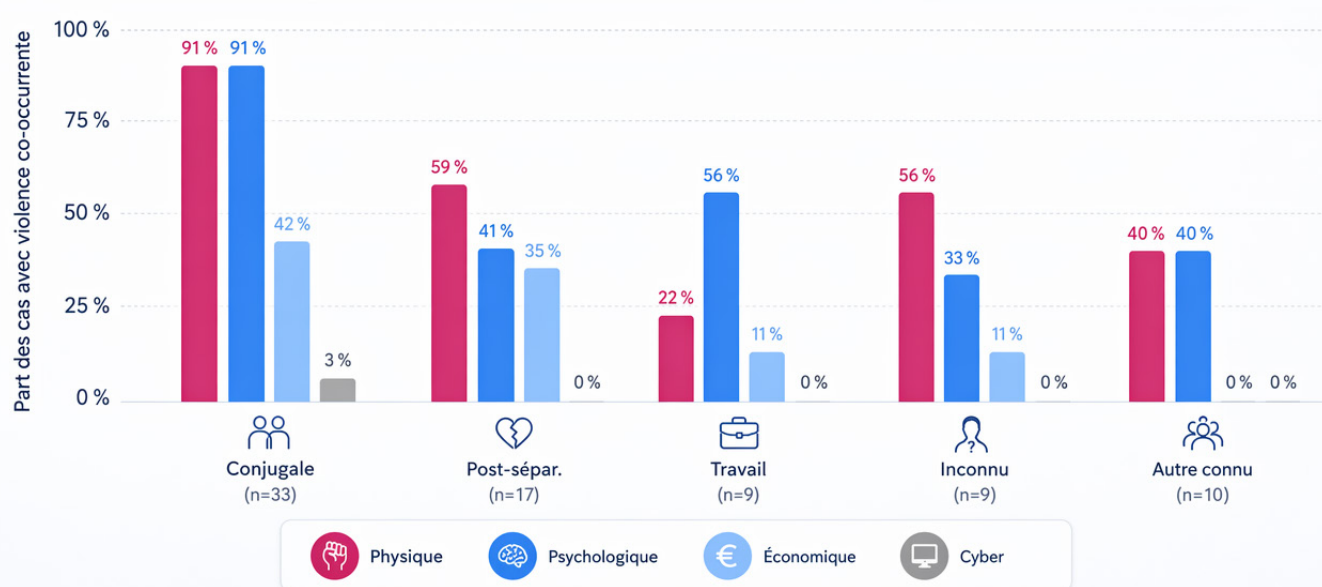
Si l'on cumule les conjoints, les ex-partenaires et les « autres connus », ce sont 76,9 % des violences sexuelles qui ont lieu au sein du cercle social, familial ou intime direct de la victime.

Le taux de déclaration de violences sexuelles varie selon les caractéristiques des femmes, révélant des vulnérabilités structurelles. Il atteint 50% chez les mineures (3 cas sur 6), confirmant la surexposition des enfants.

Il s'élève à 43% en présence de violence économique (contre 31% sans), démontrant que la dépendance économique accroît la vulnérabilité sexuelle : la femme qui dépend financièrement de son agresseur est moins capable de refuser, de fuir, de dénoncer.

Qu'est-ce qui accompagne la violence sexuelle ?

Types de violence co-occurents selon le contexte de l'agresseur



Les 78 cas de violences sexuelles se décomposent en cinq configurations. La violence sexuelle conjugale (42 % des cas) est la plus fréquente et presque toujours accompagnée d'autres formes.

Les cas post-séparation présentent des taux élevés de harcèlement en ligne ; les cas en milieu professionnel, le taux de consultation juridique le plus élevé

■ 4.5.1: La violence sexuelle conjugale la plus fréquente mais la plus invisible

Dans notre échantillon, le viol conjugal représente la forme de violence sexuelle la plus fréquente, avec 33 cas recensés, soit presque 14% du total.

Si ce constat est bien connu des professionnels de terrain qui la décrivent unanimement comme la violence la plus banalisée, les chiffres mettent en lumière l'ampleur systémique du phénomène.

Dans le couple, la violence sexuelle n'est jamais isolée. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de domination où l'agresseur utilise simultanément la force physique, la destruction psychologique et le contrôle financier pour piéger la victime.

En effet, ces 33 femmes ne sont pas uniquement victimes de violence sexuelle. Il s'agit en réalité d'un véritable régime de terreur domestique où les violences s'accumulent avec 91 % de violences physiques, 91 % de violences psychologiques, 42 % de violences économiques et 3 % de cyberviolences.

L'analyse statistique démontre que le cadre conjugal modifie la nature même de l'agression. La violence n'est plus un événement isolé, mais devient chronique. Dès lors que l'époux est l'agresseur, chaque type de violence engendre d'autres, rendant la violence sexuelle conjugale indissociable d'un système d'emprise global. Elle est une composante d'un régime de terreur domestique.

4.5.2 : La violence post-séparation : quand la rupture ne libère pas

Pour 17 des bénéficiaires (soit 22 %), la séparation est déjà effective. Si rompre avec un partenaire violent est souvent perçu comme l'unique solution pour mettre fin à la violence, nos données prouvent que cette démarche reste insuffisante : la violence change de visage et se transforme, mais ne s'arrête pas. Cela prouve que le profil de l'agresseur et sa dynamique de domination restent identiques, que le couple soit officiellement uni ou séparé.

La séparation ne met pas fin aux violences. Bien au contraire, le passage à l'acte sexuel ou l'agression par un ex-conjoint traduit une volonté punitive face à une victime qui tente de s'émanciper. La séparation crée aussi un contexte de représailles : la femme qui part « paie » le prix de sa liberté par une escalade de la violence sous de nouvelles formes. La violence sexuelle dans le contexte de séparation s'accompagne de la violence physique (59 %), violence psychologique (41 %) et explosion de la cyber violence (35 %).

Dans le contexte post-séparation, la baisse relative de la violence psychologique directe au profit de la cyber violence montre une adaptation de l'agresseur. Ne partageant plus le même toit, il utilise les technologies (harcèlement en ligne, traque diffusion d'images intimes prises pendant la relation, menaces de publication, sextorsion) pour maintenir son emprise à distance. L'espace numérique prolonge le contrôle au-delà des murs du domicile.

4.5.3. Le harcèlement sexuel en milieu professionnel

Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail concerne 9 bénéficiaires, soit 12 % de l'échantillon. Le milieu professionnel engendre une violence sexuelle spécifique, exacerbée par le lien de subordination et la dépendance économique des victimes. Cette violence sexuelle est accompagnée de la violence psychologique (56 %), suivie du physique (22 %) et de l'économique (11 %). Au travail, la violence psychologique est l'arme principale. Elle s'appuie souvent sur des dynamiques de pouvoir, des rapports hiérarchiques et des pressions subtiles (chantage, intimidation) pour contraindre la victime avant ou pendant l'agression sexuelle.

Face à cette situation, 82 % de ces femmes sollicitent le service de l'association pour des consultations juridiques. Toutefois, la prise en charge reste particulièrement complexe. Bien que le Code pénal prohibe le harcèlement sexuel et sanctionne l'abus d'autorité comme une circonstance aggravante, les victimes restent hantées par la question cruciale de la preuve et par l'absence de protection contre les répercussions d'une action en justice. La peur de perdre son emploi, la crainte de représailles hiérarchiques et le risque de stigmatisation au sein de l'entreprise constituent des freins majeurs à l'action.

4.5.4. L'agression sexuelle par un inconnu un phénomène minoritaire

9 cas (11,5 %) ont subi des Agressions sexuelles commises par des inconnus. Ces violences surviennent généralement dans l'espace public (rue, transports en commun, parcs), lors d'événements festifs ou autre ou dans l'espace numérique. Avec 11,5 % des cas, les agressions par un tiers non identifié sont statistiquement à l'égal des violences en milieu professionnel (11,5 %). Ce chiffre montre que le «danger de la rue» ou l'agresseur tapi dans l'ombre ne constitue pas la majorité des dossiers traités par notre structure.

Les victimes de notre échantillon subissent la violence sexuelle avant tout de la part de proches.

Les violences commises par des inconnus sont accompagnées d'un usage important de la force physique (56 %), violence psychologique (33 %) et cyber violence (11 %). Ces cas correspondent le mieux au «script culturel» de l'agression sexuelle, l'agression par un étranger dans un lieu public, qui est, dans les faits, la forme la moins fréquente. Paradoxalement, malgré cette «lisibilité» sociale, ces cas ne bénéficient pas d'une meilleure prise en charge par le centre 66% des cas d'agression par un inconnu ne reçoivent qu'une consultation téléphonique.



4.5.6. Modalités de révélation marquant

Le système actuel d'enregistrement des données au sein de la fiche d'accueil repose sur une approche statique des déclarations. Bien que tout dossier soit systématiquement mis à jour dès qu'une violence sexuelle est formulée, l'outil ne permet pas de différencier une révélation spontanée (effectuée dès le premier contact) d'une révélation différée ou progressive (intervenant au fil des séances d'accompagnement).

Or, les données de terrain démontrent qu'une part significative de femmes sollicitent initialement le centre pour des motifs jugés « socialement plus acceptables » ou moins douloureux à verbaliser tels que des violences psychologiques, verbales ou économiques avant de pouvoir nommer les violences sexuelles qu'elles subissent en parallèle.

L'analyse de ce décalage temporel dans la parole des bénéficiaires ne relève pas d'un simple ajustement administratif. Elle est le reflet direct de deux barrières psychologiques et sociales majeures :

- **L'ignorance** : En raison de l'imprégnation des normes patriarcales et de la persistance de certains mythes (notamment autour du « devoir conjugal » ou des violences commises par des proches), de nombreuses bénéficiaires ne qualifient pas initialement l'acte subi de violence sexuelle. Il existe un déficit de perception :

la victime sait qu'elle souffre, mais n'a pas les outils conceptuels pour identifier l'agression.

C'est le travail d'accompagnement qui lui permet de comprendre et de réaliser la nature réelle de ces abus.

- **Le poids de la honte et la peur du jugement** : La violence sexuelle, particulièrement lorsqu'elle est perpétrée par une personne connue (famille, voisin, ami), s'accompagne d'une culpabilité disproportionnée et d'une profonde crainte de la stigmatisation sociale. Le premier entretien sert fréquemment à « tester » le cadre.

La bénéficiaire a besoin de s'assurer de l'absence totale de jugement de l'écoutante avant de pouvoir surmonter sa pudeur, sa honte, et livrer sa parole.

Par conséquent, la révélation tardive est la preuve clinique qu'un temps d'écoute prolongé et qualitatif est indispensable pour déconstruire l'emprise et permettre la verbalisation de l'indicible.

Le premier accueil ne suffit pas toujours à briser des années de silence ou d'emprise. Le temps d'écoute permet de faire baisser le niveau d'anxiété et de dissociation de la victime. C'est pourquoi la fiche de suivi doit évoluer. Elle ne doit pas seulement enregistrer ce que la femme dit le premier jour, mais refléter comment, grâce à l'accompagnement du centre, elle a réussi à comprendre, réaliser et enfin nommer la violence sexuelle.

Il est recommandé d'intégrer un champ spécifique intitulé « Modalité de révélation des violences sexuelles » dans le codage des dossiers pour 2026, décliné selon trois indicateurs :

-Spontanée : Évoquée explicitement dès la première séance d'accueil.

-Différée : Révélée de manière précise lors d'une séance ultérieure, après l'établissement d'un climat de confiance.

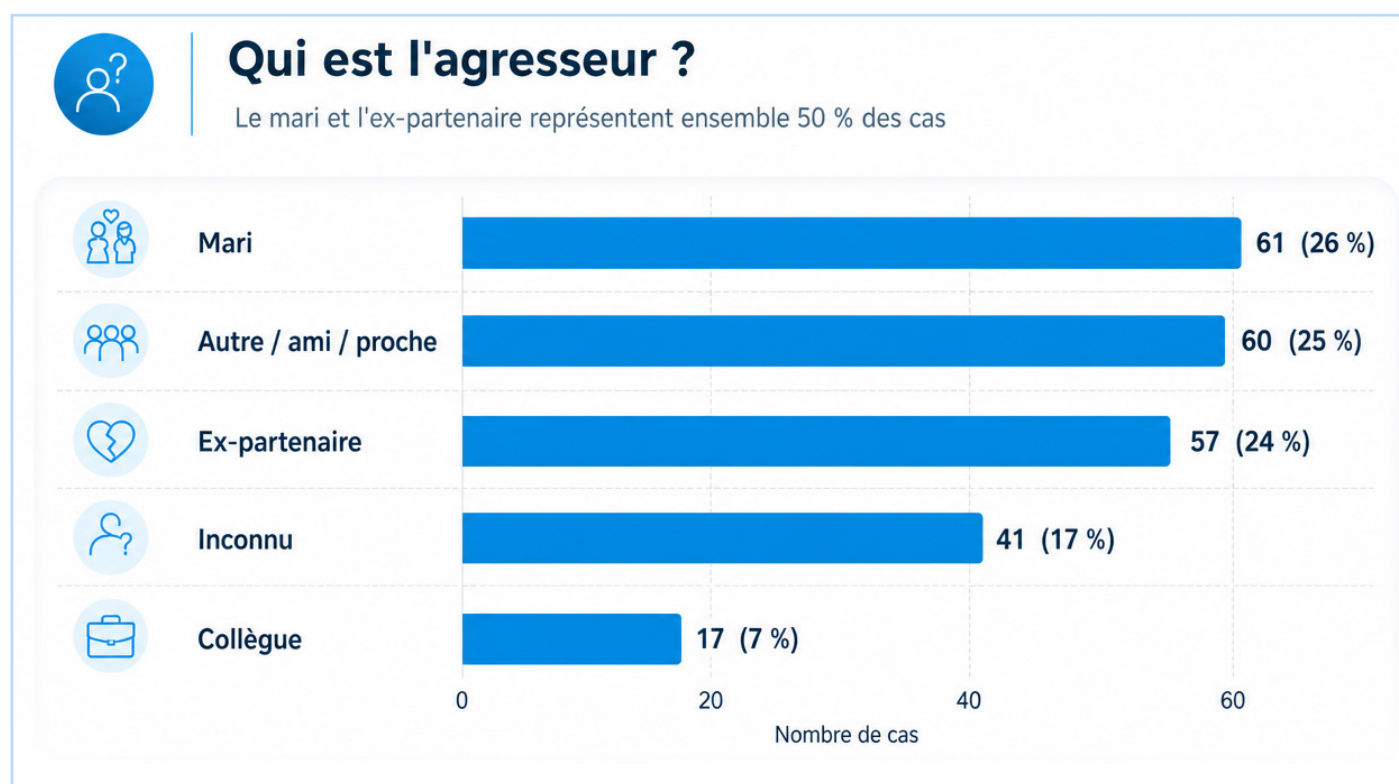
-Progressive : Formulée par fragments au fil du suivi, souvent après un travail de prise de conscience guidé par l'écouterne ou la psychologue.

Cet indicateur mesurera quantitativement l'efficacité du centre dans la création d'un espace sécurisant .

Une hausse des révélations progressives démontrera la pertinence et la qualité thérapeutique de l'accompagnement à moyen terme. Il permet aussi à l'association Aswat Nissa de démontrer par des chiffres précis que la prise en charge des violences sexuelles en Tunisie exige du temps, des ressources durables, et ne peut se limiter à un temps d'écoute unique.



5. Les agresseurs : profils et dynamiques



Les données révèlent de manière flagrante que la menace provient majoritairement de l'entourage de la victime, la sphère conjugale et post-conjugale représentant à elle seule la moitié exacte des situations (50 % au total, répartis entre 26 % pour le mari et 24 % pour l'ex-partenaire).

Si l'on y ajoute la catégorie « Autre / ami / proche », qui se classe au deuxième rang avec un quart des signalements (25 %), on constate que plus de huit agresseurs sur dix (82 %) sont des personnes connues de la victime.

À l'inverse, les figures extérieures ou moins intimes s'avèrent minoritaires :

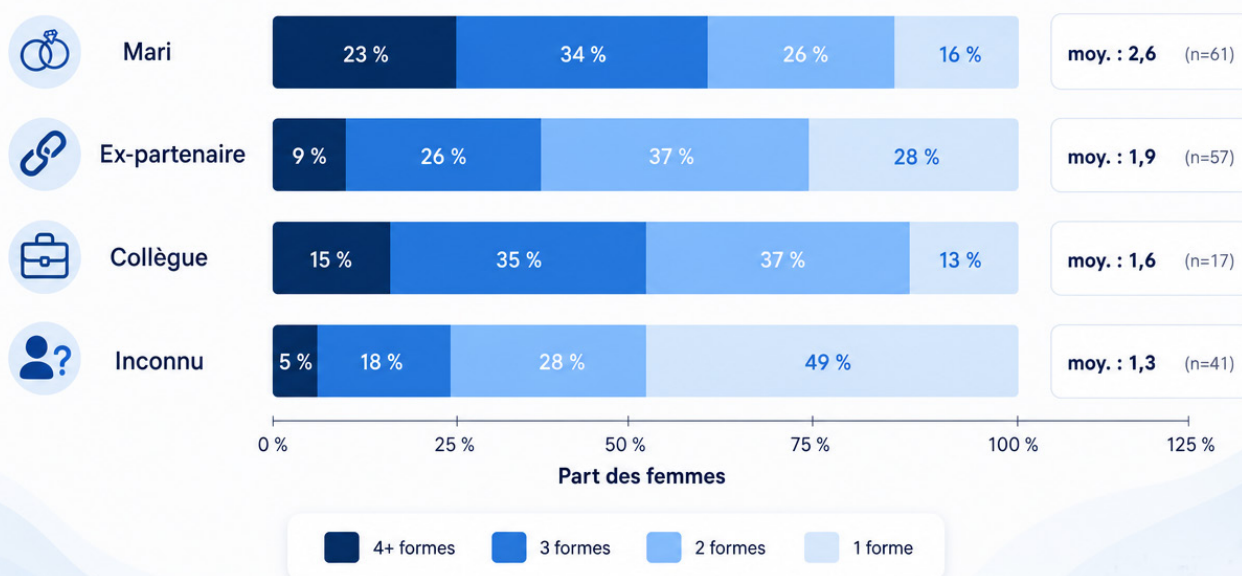
les inconnus ne comptent que pour 17 % des agressions (41 cas) et les collègues ferment la marche en représentant seulement 7 % de l'ensemble (17 cas).

Le lien de l'agresseur avec la victime ne détermine pas seulement la nature de la violence, mais aussi met en évidence le phénomène de multi-victimisation, c'est-à-dire le cumul et la simultanéité de plusieurs formes de violence (verbales, physiques, psychologiques, économiques, etc.) infligées à une même victime.

Le graphique démontre une règle sociale claire : plus l'agresseur est proche de la victime, plus la violence est simultanée et multidimensionnelle. Dans le cadre du mariage, la violence s'installe dans la durée et se manifeste par un ensemble de tactiques de contrôle qui se superposent. À l'inverse, l'agression par un inconnu est le plus souvent un acte unique et ponctuel, ce qui explique pourquoi elle cumule plus rarement plusieurs formes de violence.

Complexité des violences selon le type d'agresseur

Répartition du nombre de formes de violence subies, et moyenne par groupe



Nombre de formes de violence subies simultanément, selon le type d'agresseur

Le mari (61 cas, 26 %) produit la violence la plus complexe de toutes les catégories. Quand l'agresseur est le mari, la femme déclare en moyenne 2,6 types de violences, avec des taux de violences physiques (85%), psychologiques (87%) et économiques (36%) qui dessinent un tableau de domination totale.

La quasi-totalité de ces cas (97%) sont des violences répétées. Le lien conjugal ajoute en moyenne 0,9 forme de violence supplémentaire, un effet qui résiste à tous les contrôles. Le cadre conjugal, lorsqu'il est le lieu de la violence, en renforce la complexité et la sévérité.

-L'ex-partenaire (57 cas, 24 %) présente un profil distinct. La séparation physique n'arrête pas la violence, elle la déplace. 40 % de ces cas impliquent du cyber harcèlement (diffusion d'images intimes, menaces en ligne, sextorsion). L'espace numérique devient l'instrument du contrôle post-séparation.

-L'agresseur inconnu (41 cas, 18%) concentre les cas de cyber violence (63%) dans un profil moins complexe en termes de formes de violence cumulées (1,3 types en moyenne), mais pas moins traumatisant. Ces cas sont aussi ceux où le sentiment d'impuissance est le plus fort, car l'absence de lien identifiable avec l'agresseur rend les poursuites particulièrement difficiles.

-Le collègue exerçant le harcèlement sexuel en milieu professionnel dans (17 cas, 7%). C'est, paradoxalement, les femmes qui subissent le harcèlement sexuel dans le milieu du travail accèdent le plus aux consultations juridiques (82 %).

■ 5-2 : Facteurs de dangerosité liés à l'agresseur

Spécificités	Drogue/alcool		%
 Drogue/alcool		82	35 %
 Chômage		53	22 %
 Casier judiciaire		21	9 %
 Armé		9	4 %

La consommation de drogue ou d'alcool s'impose comme le premier facteur de dangerosité identifié (35 %, soit 82 cas).

Si les substances psycho actives ne sont pas la cause profonde de la violence (qui découle d'une volonté de domination), elles agissent comme de puissants désinhibiteurs. Elles augmentent la fréquence, l'imprévisibilité et la brutalité des passages à l'acte.

Le chômage de l'auteur constitue le deuxième facteur (**22 %, soit 53 cas**). L'inactivité forcée et l'instabilité financière génèrent un stress chronique et une perte de repères. Dans un schéma patriarcal, l'incapacité à subvenir aux besoins du foyer peut pousser l'agresseur à surcompenser cette «perte de pouvoir» sociale par une violence accrue au sein du couple.

Près d'un auteur sur dix (9 %, soit 21 cas) possède déjà un casier judiciaire. Cela traduit une trajectoire de délinquance ou une récidive, prouvant que ces individus s'inscrivent déjà dans un rapport transgressif à la loi et aux règles sociales.

Bien que minoritaire en pourcentage (**4 %, soit 9 cas**), la présence d'armes représente le niveau de danger le plus critique (risque léthal ou de féminicide).

Neuf femmes ont fait face à des menaces ou des agressions avec arme, ce qui exige des mesures de protection immédiates et radicales.

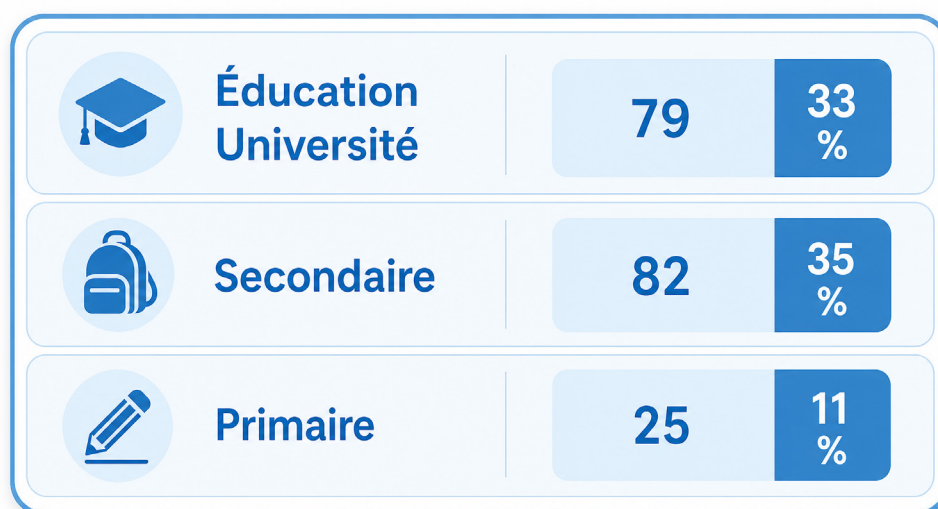
Parmi les caractéristiques comportementales recensées, la consommation de substances psycho actives (drogues ou alcool) apparaît comme un indicateur critique, signalée chez 46 % des conjoints et 39 % des ex-partenaires.

L'analyse des facteurs de vulnérabilité et de criminalité chez les auteurs met en lumière des indicateurs de risque majeurs, au premier rang desquels figurent l'addiction à la drogue ou à l'alcool (35 %, soit 82 cas) et le chômage (22 %, soit 53 cas).

Si ces réalités économiques et ces dépendances ne sauraient excuser la violence, elles agissent comme de puissants catalyseurs qui amplifient l'imprévisibilité et la brutalité des passages à l'acte. Associés à la récidive légale (9 % de casiers judiciaires) et à l'utilisation d'armes (4 %, soit 9 cas), ces éléments dessinent une échelle de dangerosité critique qui dicte directement les priorités de prise en charge du centre.

Face à une telle détresse et au risque de féminicide, nos protocoles doivent impérativement lier l'évaluation immédiate du danger de mort à des mesures d'urgence, incluant la mise à l'abri des victimes, un accompagnement psychologique adapté au traumatisme de l'hyper vigilance, ainsi qu'un soutien social global pour briser la dépendance matérielle face à des conjoints précarisés.

■ 5-3 : Niveau d'éducation de l'agresseur



Bien que la violence traverse toutes les classes, le niveau scolaire de l'auteur , influence la forme et la visibilité des agressions .

■ Auteurs de niveau universitaire recourent plus fréquemment à des formes de violences invisibles ou institutionnelles. Cela inclut le harcèlement moral, la manipulation psychologique ou le contrôle économique strict du budget familial. Ces actes génèrent moins de signalements immédiats Dans les milieux très éduqués, la honte sociale et la préservation des apparences réduisent le taux de plainte

■ Auteurs de niveau primaire/secondaire : Les études criminologiques montrent une surreprésentation des faibles diplômés dans les dossiers de violences physiques et économiques.

Moins outillés pour manipuler le langage ou le système, ils basculent plus fréquemment dans la force physique brute et le contrôle des ressources,

Dans les milieux moins éduqués, le recours aux forces de l'ordre est plus automatique, rendant ces auteurs plus visibles dans les données officielles.

L'analyse du niveau d'instruction des auteurs de violence révèle que la criminalité sexiste et intrafamiliale n'est pas le propre d'un milieu éducatif ou social particulier, mais qu'elle traverse l'ensemble de la société.

En raison du phénomène sociologique d'homogamie qui pousse les individus à former des couples au sein d'une même catégorie socio-culturelle, la répartition des diplômes chez les agresseurs calque globalement celle des victimes, se concentrant majoritairement dans les cycles secondaire et universitaire.

Toutefois, le bagage académique de l'auteur influence grandement la nature de la violence exercée ainsi que sa visibilité institutionnelle.

Les agresseurs dotés d'un niveau d'études supérieur recourent plus fréquemment à des formes d'emprise immatérielles, telles que la manipulation psychologique, le harcèlement moral ou le contrôle économique, des tactiques subtiles qui échappent souvent aux radars judiciaires et alimentent le «chiffre noir» des agressions non déclarées par crainte du stigmatisme social.

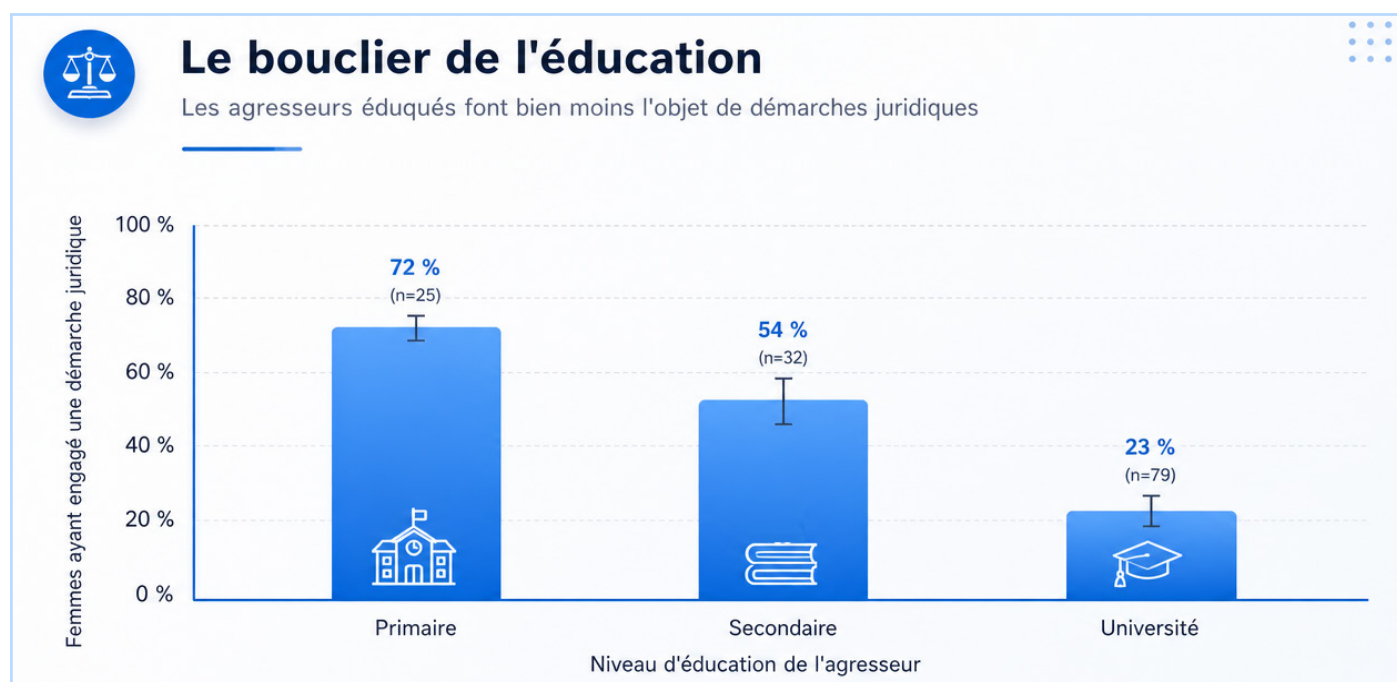
À l'inverse, les auteurs affichant un niveau d'instruction primaire ou secondaire sont statistiquement plus visibles dans les données policières, car leurs dynamiques de domination basculent plus souvent vers une force physique directe et immédiate, ce qui déclenche une intervention plus systématique des services sociaux et des forces de l'ordre.

L'analyse croisée révèle une corrélation significative entre le niveau d'instruction de l'auteur et les démarches juridiques préalables de la victime, mettant en évidence l'influence de cette variable.

Sur l'ensemble des bénéficiaires, 39% avaient entrepris une procédure légale avant de contacter le centre. Mais ce taux varie fortement selon l'éducation de l'agresseur.

Les données du centre révèlent que le niveau d'instruction de l'agresseur n'atténue pas la violence, mais il influence fortement la capacité de la victime à porter plainte. En effet, les statistiques démontrent que le diplôme supérieur de l'auteur des violences agit comme un puissant bouclier contre les poursuites.

Face à des agresseurs hautement éduqués, les victimes hésitent davantage à engager des procédures, souvent freinées par le statut social de ces derniers, leur capacité de manipulation juridique ou la crainte de représailles économiques et réputationnelles dans des milieux professionnels ou familiaux favorisés.



Plus l'agresseur est éduqué, moins la femme a engagé de démarche juridique antérieure. L'écart dépasse 30 points et ne s'explique pas par la sévérité des violences (comparable), mais par le coût social d'accuser un homme « respectable ».

Cet écart ne s'explique ni par la gravité des violences (comparable dans les deux groupes), ni par le profil de la victime (le contrôle pour l'éducation, l'âge et la région de la victime ne réduit pas l'effet). Il s'agit d'un mécanisme social : le milieu social élevé de l'agresseur impose un coût réputationnel de la plainte qui retombe sur la femme, pas sur l'homme. Porter plainte contre un homme éduqué, socialement inséré, respecté dans sa communauté, c'est s'exposer à la disqualification sociale. La femme qui dénonce un professeur, un médecin, un cadre, un fonctionnaire, risque de ne pas être crue, et de perdre son propre statut social dans le processus.

Ce résultat, que les praticiennes décrivent depuis des années en termes expérientiels - «les femmes de milieu aisé sont réduites au silence parce qu'elles ont plus à perdre» -, est ici quantifié pour la première fois à partir de données d'accueil. Il a des implications directes pour le plaidoyer : tant que le système judiciaire traitera la crédibilité de la victime et de l'agresseur comme symétriques, les hommes éduqués bénéficieront d'un bouclier social contre la dénonciation.

6 : Prise en charge et orientation

Le Centre Nejia propose un accompagnement intégré articulé autour de plusieurs services : l'écoute téléphonique, la consultation juridique, le suivi psychologique, les groupes de parole, la prise en charge sociale et l'orientation externe vers des structures spécialisées ou institutionnelles

 Service	 n	 Rate
 Consultation téléphonique	230	97 %
 Consultation juridique	92	39 %
 Prise en charge	89	38 %
 Suivi psychologique	31	13 %

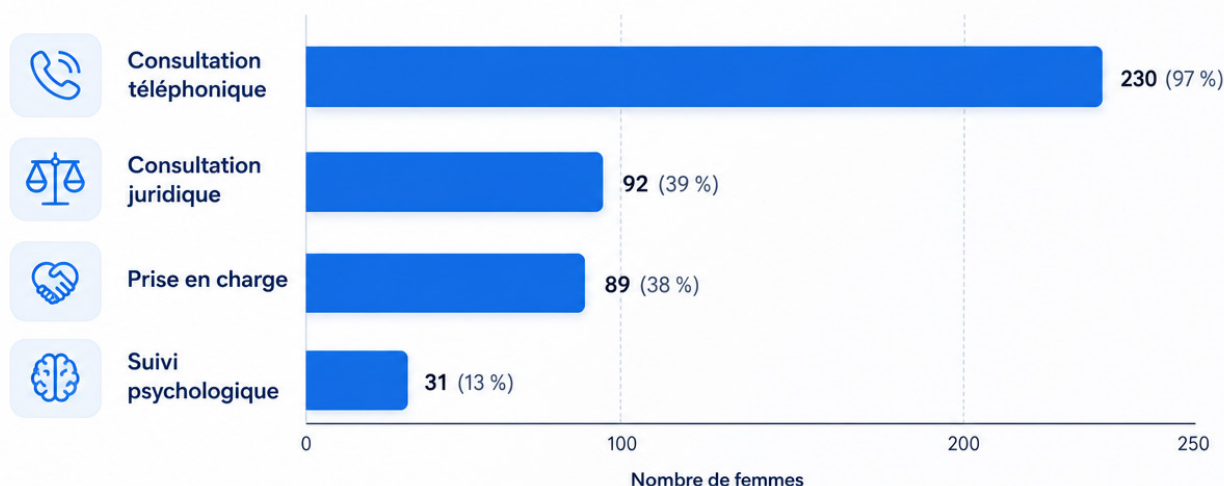
■ La consultation téléphonique écrase toutes les autres statistiques avec 230 femmes prises en charge (97 %). Ce taux quasi total confirme que la ligne téléphonique est la porte d'entrée universelle et incontournable du centre. Elle valide l'efficacité du dispositif d'écoute d'urgence, mais montre aussi que la quasi-totalité de l'activité repose, au moins initialement, sur une relation à distance.

■ Le second niveau de service montre un alignement parfait entre deux types de besoins : la consultation juridique : 92 femmes (39 %) et la prise en charge (sociale/accompagnement) : 89 femmes (38 %). Cet équilibre prouve que près de 4 femmes sur 10 franchissent l'étape du téléphone pour s'engager dans des démarches concrètes. Le besoin de protection légale (tribunaux, plaintes) et le besoin d'un étayage social (mise en sécurité, aides matérielles) avancent de front. Cela démontre que le centre répond efficacement à l'urgence administrative et sécuritaire des victimes.

■ Avec seulement 31 femmes concernées (13 %), le suivi psychologique est de loin le service le moins distribué. Ce chiffre est le plus révélateur du rapport. Il ne traduit pas un manque d'intérêt des victimes pour la santé mentale, mais illustre les limites de capacité de prise en charge psychologique par le centre analysée précédemment. Seule une femme sur huit ayant contacté le centre accède à une thérapie de reconstruction, confirmant la saturation ou la rareté de cette ressource.

L'entonnoir des services

La plupart des femmes ne reçoivent qu'un appel ; peu un accompagnement durable.



Du premier contact à l'accompagnement durable. 97 % des femmes reçoivent une consultation téléphonique ; 39 % un conseil juridique ; 38 % une prise en charge ; 13 % un suivi psychologique. Pour 122 femmes, l'appel a constitué le seul service.

■ 6-1 :L'écoute téléphonique

L'écoute téléphonique constitue le premier contact pour la quasi-totalité des femmes. C'est le moment de l'accueil, de l'évaluation initiale, de la mise en confiance.

Pour de nombreuses femmes, c'est la première fois qu'elles parlent de ce qu'elles vivent à quelqu'un qui les écoute sans juger. Cette écoute est en soi un acte de soin.

Pour 122 femmes, la consultation téléphonique a constitué l'unique prestation reçue. Cette donnée doit toutefois être interprétée avec nuance.

Dans la majorité des cas, les bénéficiaires sollicitaient avant tout des renseignements, et le centre a pleinement répondu à leurs attentes.

Un accompagnement ne peut être imposé à une survivante, quelle que soit la multiplicité des violences subies ; la démarche doit impérativement émaner d'elle.

Ce volume d'appels traduit ainsi le respect fondamental de l'autodétermination des femmes. Il signale néanmoins des situations où un besoin sous-jacent pourrait subsister, justifiant dès lors la mise en place d'un suivi attentif.

■ 6-2 :La consultation juridique

Ce service a bénéficié à 92 femmes (39%). Elle couvre la qualification juridique des actes ainsi que l'accompagnement dans la procédure de dépôt de plainte et la coordination avec le réseau d'avocates partenaires. Pour les femmes qui y accèdent, cette consultation est souvent le point de bascule : c'est le moment où la violence est nommée en termes juridiques, où la femme apprend qu'elle a des droits et qu'il existe des voies de recours. Ici encore, l'accès dépend d'abord de la demande : lorsqu'une femme ne reçoit pas de prise en charge juridique, c'est le plus souvent qu'elle ne l'a pas sollicitée.

L'accès reste néanmoins inégal selon la géographie : 52,% des femmes du Grand Tunis contre 5 à 17% ailleurs. Pour réduire cet écart, le centre a mis en place une consultation juridique à distance, qu'il s'agit désormais de consolider et d'élargir.

■ 6-3 : le soutien psychologique interne

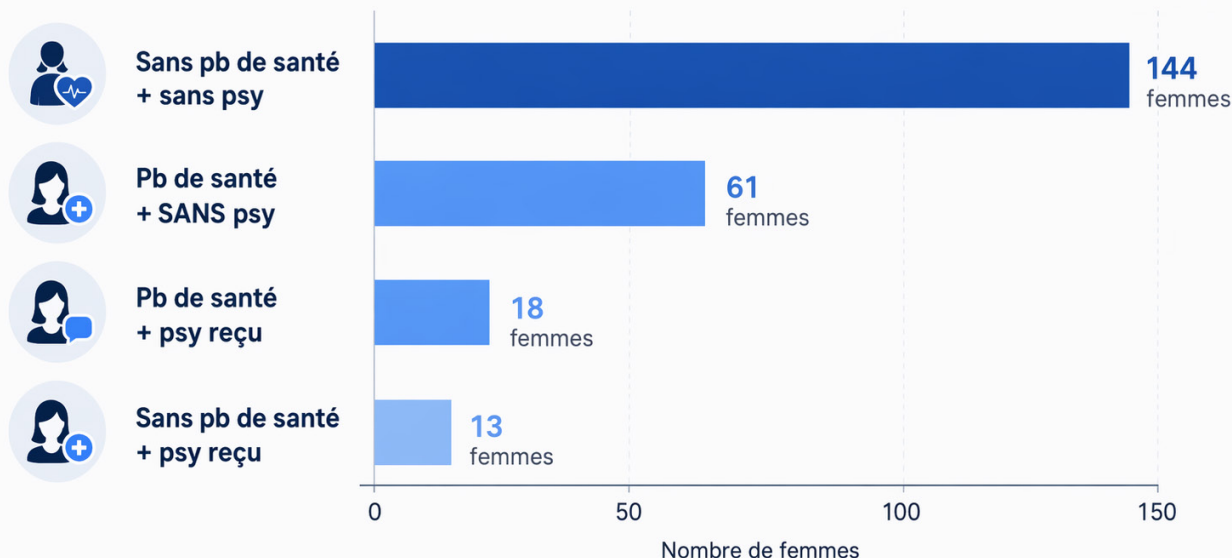
Le soutien psychologique, service le plus rare du centre (31 femmes, 13 % des cas), est aussi le plus inégalement distribué. Par niveau d'éducation, un gradient net apparaît : les universitaires y accèdent dans 18 % des cas, contre 8 % pour le niveau secondaire et 0 % pour le niveau primaire. Ce biais persiste après contrôles statistiques et ne s'explique pas par la gravité des violences. Par âge, les femmes de plus de 36 ans, pourtant plus exposées à des violences multiples et à des problèmes de santé, n'y accèdent que dans 8 % des cas, contre 14 % pour les plus jeunes. Le statut parental constitue un autre frein : les mères reçoivent moins de suivi (10 %) que les femmes sans enfants (15 %), probablement en raison des contraintes de garde. De plus, les victimes de cyber violence sont pénalisées (7 % de suivi, soit moitié moins que les autres), révélant une sous-reconnaissance du traumatisme numérique dans les protocoles.

Enfin, le paradoxe clinique est criant : parmi les 79 femmes présentant des problèmes de santé documentés à l'accueil, 77 % n'ont reçu aucun suivi psychologique. Ce manquement majeur tient à la fois à une capacité d'accueil psychologique insuffisante du dispositif et au principe de libre consentement des bénéficiaires, le suivi ne pouvant être imposé.

 Profil de la bénéficiaire	 Reçoit un suivi psy	 Ne reçoit AUCUN suivi psy	 Total des femmes
 Avec problème de santé	22,8 % (18 femmes)	77,2 % (61 femmes)	79 femmes
 Sans problème de santé	8,3 % (13 femmes)	91,7 % (144 femmes)	157 femmes

Le paradoxe santé–psychologie

Les femmes avec des problèmes de santé reçoivent le moins de suivi psychologique



Bénéficiaires présentant des problèmes de santé (79 femmes) : Ce profil regroupe les femmes dont la vulnérabilité psychologique est formellement consignée dès l'entretien d'accueil. Les données montrent qu'un problème de santé n'entraîne pas automatiquement une orientation vers un soutien psychologique :

-Non-prise en charge psychologique (77,2 %, soit 61 femmes) : Paradoxalement, plus des trois quarts de ces femmes ne reçoivent aucun suivi psychologique, malgré une vulnérabilité pourtant avérée.

-Prise en charge psychologique (22,8 %, soit 18 femmes) : Moins d'un quart des femmes confrontées à ce cumul de vulnérabilités accède à la cellule psychologique du centre.

Pour ce public, la non-orientation vers un accompagnement psychologique constitue la norme statistique (près de 80 % des situations).

Bénéficiaires sans problème de santé déclaré (157 femmes) : Ce groupe comprend les femmes qui ne signalent aucune complication de santé à leur arrivée. L'accès à l'accompagnement psychologique y est encore plus restreint, répondant à une logique distincte :

-91,7 % sans suivi psychologique (144 femmes) : Il s'agit du groupe le plus important de l'échantillon. Pour ces bénéficiaires, l'absence de problème de santé apparent s'accompagne d'une absence quasi systématique de suivi psychologique, l'orientation se faisant prioritairement vers d'autres services du centre.

-8,3 % avec prise en charge psychologique (13 femmes) : Moins d'une femme sur dix obtient un accompagnement psychologique en l'absence de problème de santé documenté.

Au sein de cette catégorie, l'accès au suivi psychologique demeure donc une démarche tout à fait exceptionnelle.

Bien que les femmes présentant des problèmes de santé affichent un taux d'accès à l'accompagnement psychologique supérieur (22,8 % contre 8,3 %), elles partagent une réalité commune avec l'ensemble des bénéficiaires : dans les deux cas, l'absence de suivi psychologique reste la situation largement majoritaire. Ces données mettent en évidence l'absence d'automatisation de la réponse psychologique, y compris pour les personnes ayant pourtant des besoins de santé formellement identifiés.

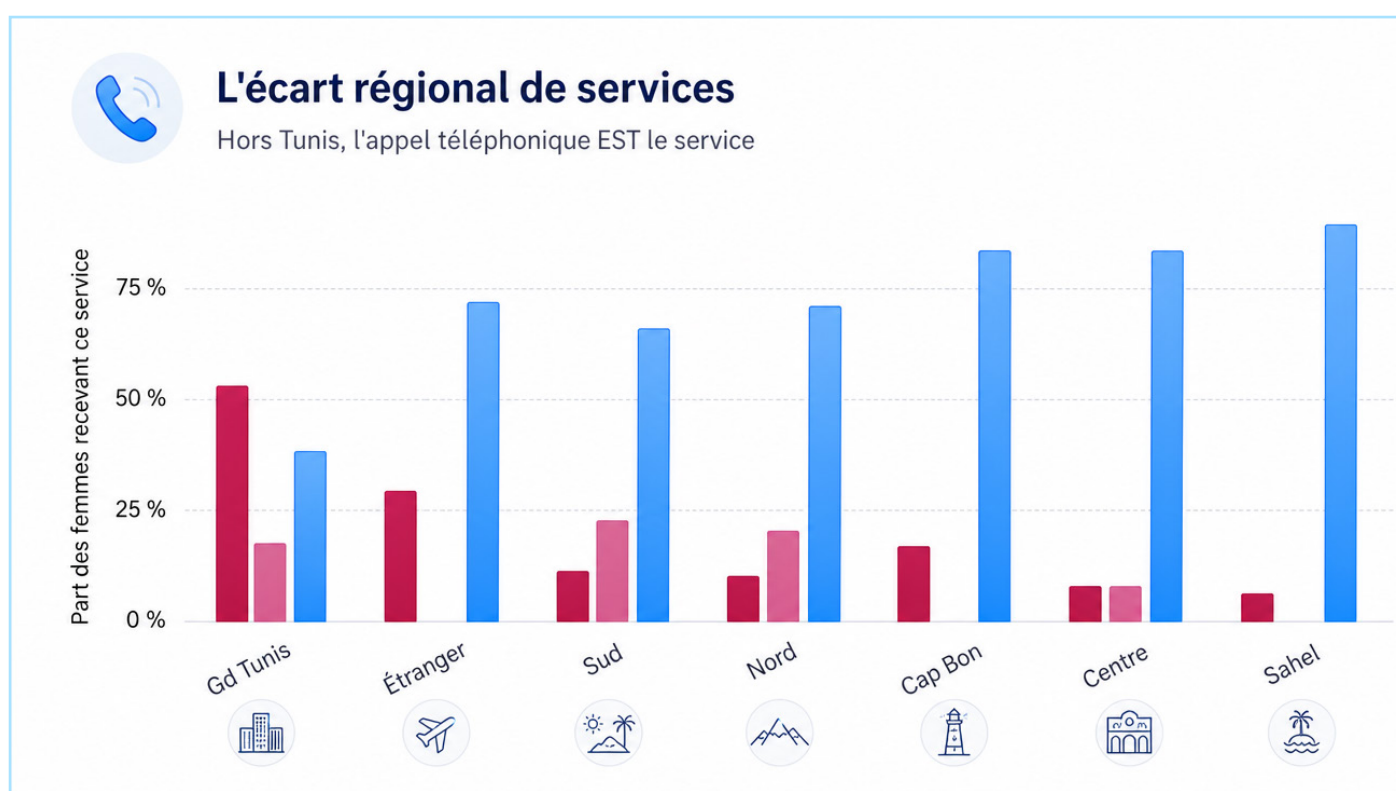
■ 6-4 L'impact du lieu de la résidence des victimes sur les services demandés

Il existe une forte disparité régionale dans l'accès aux services du Centre Néjia. Plus on s'éloigne de la capitale, plus la prise en charge se limite à un simple soutien téléphonique.

-Grand Tunis : C'est la seule région où les services de soutien prédominent. Plus de la moitié des femmes (environ 52 %) bénéficient d'un accompagnement juridique et près de 17 % d'un soutien psychologique. L'aide uniquement téléphonique y est la plus faible (environ 38 %).

-Étranger : Les bénéficiaires résidant à l'étranger reçoivent principalement un soutien téléphonique seul (environ 72 %), complété par environ 28 % de suivi juridique. Le soutien psychologique y est inexistant (0 %).

-Régions de l'intérieur et côtes (Sud, Nord, Cap Bon, Centre, Sahel) : L'assistance par téléphone seul y est massive et largement majoritaire, oscillant entre 67 % (Sud) et plus de 90 % (Sahel). En contrepartie, l'accès aux services juridiques et psychologiques s'effondre, devant presque nul dans le Sahel (environ 5 % de juridique, 0 % de psy).



Hors Tunis, l'appel téléphonique est le service ». Les femmes victimes de violences vivant en dehors de la capitale ont un accès très restreint aux consultations spécialisées en face-à-face (juridiques et psychologiques) et doivent s'en remettre quasi exclusivement à la ligne d'écoute téléphonique.

Le graphique met en évidence une centralisation massive des services spécialisés du Centre Néjia. Le Grand Tunis se distingue comme le seul territoire où l'accompagnement juridique et le soutien psychologique sont majoritaires.

- Pour le reste du pays et l'étranger, la prise en charge se résume presque exclusivement à une écoute téléphonique.

Cette répartition inégale engendre des conséquences critiques pour les femmes victimes de violences résidant dans les régions intérieures (Nord, Centre, Sud) ou côtières (Sahel, Cap Bon) qui subissent une rupture d'égalité flagrante. Le lieu de résidence dicte la qualité et l'intensité de la prise en charge, pénalisant les femmes les plus isolées.

Si la ligne téléphonique est cruciale pour le premier contact ou l'urgence, elle s'avère insuffisante sur le long terme. Un suivi psychologique de reconstruction après un traumatisme sexuel ou la préparation d'un dossier juridique complexe nécessitent des interactions physiques et un accompagnement de proximité.

■ 6-5 l'intensité des services d'écoute téléphonique et le soutien psychologique par mois



Ce graphique met en lumière l'évolution mensuelle de la prise en charge au Centre Néjia, marquée par une rupture majeure à la fin de l'été et une inversion totale des dynamiques de service.

Le Centre Néjia fonctionne en flux tendu, opérant en permanence aux limites de sa capacité structurelle et humaine .

- Durant les sept premiers mois de l'année allant de janvier à juillet, l'activité du centre est dominé par la prestation du service d'écoute téléphonique . La part des femmes bénéficiant uniquement d'une écoute téléphonique reste très élevée, oscillant constamment entre 50 % et 75 % (avec un pic en janvier à environ 75 %).

La courbe du soutien psychologique stagne à un niveau bas, variant entre 3 % (février) et 21 % (juillet). Les deux courbes évoluent de manière globalement parallèle ou en miroir amorti, reflétant une activité de routine où le maillon psychologique reste minoritaire.

-Le mois d'août est marqué par une zone grise intitulée « Gel des activités » .

-Le retour du gel en septembre provoque un basculement inédit et radical dans la structure de la prise en charge :

-Pour la seule et unique fois de l'année, le suivi psychologique devient le service majoritaire (environ 32 %) pendant le mois de septembre, dépassant le soutien par téléphone seul qui s'effondre à son plus bas niveau historique (environ 21 %). Cela traduit une forte concentration de la prise en charge après la cessation de la décision administrative du gel des activités de l'association du centre, probablement pour traiter les dossiers accumulés .

-Après le sursaut de septembre, le suivi psychologique entame une chute libre continue, durant les mois d'octobre et de novembre s'effondrant à 0 % en décembre. En contrepartie, le service par téléphone seul reprend sa domination pour remonter à près de 45 % en fin d'année.

■ 6-6 : Les groupes de parole thérapeutiques

Cette année, le dispositif des groupes de parole s'est imposé comme un pilier structurel du protocole de prise en charge holistique déployé par le Centre Néjia. Conçues comme des sanctuaires d'élaboration psychique et de solidarité, ces rencontres mensuelles ont matérialisé un cycle rigoureux de neuf séances thérapeutiques.

Cette modalité d'intervention a fédéré une cohorte pérenne de dix femmes, dont l'engagement continu dans ce parcours de soins a scellé une alliance thérapeutique solide. En fournissant ce contenant psychologique stable, indispensable à la déconstruction des vécus traumatiques majeurs, la médiation a instauré une culture de la bienveillance.

La libération de la parole s'y est ainsi opérée de manière organique, affranchie de toute injonction normative ou jugement moral, garantissant la sanctuarisation de la singularité de chaque trajectoire de vie.

Le travail de groupe a occupé une place particulièrement importante dans le processus thérapeutique. Au fil des séances, une dynamique de confiance et de reconnaissance mutuelle a pu se construire, permettant aux participantes de sortir progressivement de l'isolement psychique souvent associé aux violences sexuelles. Le fait d'être en présence d'autres femmes partageant des vécus parfois similaires a favorisé un sentiment de légitimité émotionnelle et une diminution du sentiment de solitude, de honte ou d'incompréhension que portent fréquemment les survivantes.

Ces groupes ont également permis d'ouvrir un espace où certaines expériences, souvent difficiles à verbaliser dans d'autres cadres, ont pu être déposées, pensées et symbolisées collectivement. Dans une approche thérapeutique centrée sur l'écoute et la sécurité psychique, le groupe est progressivement devenu un espace de soutien, mais aussi un espace de réappropriation de la parole, du vécu et de soi.



La portée de cette intervention repose fondamentalement sur sa temporalité et sa régularité. La permanence de la cohorte tout au long de l'année a favorisé la cristallisation d'une alliance thérapeutique durable, condition sine qua non pour aborder en profondeur les séquelles psychiques et les traumatismes complexes liés aux violences subies. Ce cadre immuable a fonctionné comme un étayage indispensable, permettant aux participantes de restaurer une sécurité intérieure souvent profondément altérée. C'est précisément cette stabilité qui a servi de catalyseur à la réactivation progressive de leurs ressources subjectives et au déploiement d'une résilience collective au sein du groupe.

Au terme de ce cycle, le dispositif des groupes de parole réaffirme sa valeur fondamentale dans l'accompagnement des victimes de violences sexuelles. Cette démarche rappelle que l'expression du trauma, pourvu qu'elle s'inscrive dans un cadre sécurisant et bienveillant, constitue le point de départ d'une véritable résilience. Loin d'être une simple libération verbale, elle devient le moteur d'une reconstruction durable et d'une réappropriation active de son histoire et de soi.

■ 6-7: La prise en charge sociale

L'année 2025 a marqué un tournant stratégique pour le Centre Nejia. Parallèlement à son ouverture officielle et au développement d'un protocole spécialisé contre les violences sexuelles, la structure a intégré une dimension essentielle à son modèle : la prise en charge sociale. L'expérience de terrain a rapidement confirmé qu'un accompagnement purement clinique est insuffisant s'il fait abstraction des réalités matérielles des survivantes. L'aide sociale a ainsi été théorisée comme un pilier complémentaire, indispensable pour lever les barrières économiques qui jalonnent le parcours de reconstruction.

Les données de l'année illustrent parfaitement l'acuité de cet enjeu : la violence économique frappe de plein fouet 46 femmes (soit 19 % des bénéficiaires). Cette forme d'abus se conjugue presque systématiquement à une dépendance financière asphyxiante vis-à-vis de l'agresseur, en particulier au sein de la cellule conjugale. Pour ces femmes, l'appui social et matériel ne relève pas du confort subsidiaire ; il constitue la condition sine qua non pour s'extraire d'un domicile dangereux, acter leur mise en sécurité et garantir la continuité des soins psychologiques ou juridiques. Bien que ce dispositif soit resté modeste pour son lancement en 2025 (bénéficiant à un premier noyau de dix femmes confrontées à une précarité extrême), son impact est indiscutable.



Les violences sexuelles agissent comme des vecteurs de marginalisation sociale qui compromettent l'accès à un environnement sécurisé et à l'autonomie. Face à ce constat, cette amorce d'accompagnement social gagnerait à être consolidée et formalisée à travers un réseau de partenariats institutionnels et associatifs. L'objectif est d'ancrer durablement l'approche globale, holistique et multidimensionnelle que la complexité de ces situations exige.

■ 6-8:L'orientation externe

106 femmes (45%) ont été orientées vers des structures externes. Les deux principales destinations sont le procureur de la République (49 femmes) et les unités spécialisées (43 femmes), qui orientent eux-mêmes au centre l'INJED à l'hôpital Charles-Nicollé en cas de violence sexuelle et les services de médecine légale pour l'obtention d'un CMI.

Douze femmes ont été orientées vers des partenaires associatifs pour des services complémentaires. Une seule femme a été orientée vers un hébergement d'urgence, un chiffre qui reflète la rareté des places mais également de la demande. En 2025, la Tunisie ne dispose que de 16 Centres d'hébergement étatiques « El Amen » pour l'ensemble du territoire, avec une capacité totale d'environ 221 lits.

 Destination	 n	 Pct
 Procureur	49	21 %
 Unité spécialisée	43	18 %
 Partenaire associatif	12	5 %
 Protection de l'enfance (DPE)	5	2 %
 Hébergement	1	0 %
 Aucune orientation externe	13	55 %

Puisque les catégories d'orientation sont non exclusives (une même victime pouvant être orientée vers plusieurs structures), ces chiffres révèlent la complexité des parcours d'accompagnement.

1. La centralité de la prise en charge interne (55 %)

Avec 55 % des cas (130 situations) n'ayant fait l'objet d'aucune orientation externe, le Centre Nejia s'impose comme le filet de sécurité principal des bénéficiaires. Ce taux majoritaire s'explique par deux facteurs :

-Un accompagnement pluridisciplinaire intégré : Les femmes trouvent au sein du centre une réponse globale (écoute, soutien psychologique, conseil juridique) qui permet de traiter la situation en interne sans imposer immédiatement à la victime la lourdeur d'un parcours institutionnel.

-Le refus de la judiciarisation par les victimes : Face à la peur des représailles, au poids social ou au manque de confiance envers les institutions, de nombreuses bénéficiaires refusent d'entamer des démarches officielles extérieures. Le travail du centre se concentre alors sur la reconstruction psychologique et la mise en sécurité interne.

2 Dès lors qu'une orientation externe est initiée, elle se dirige massivement vers l'appareil judiciaire et sécuritaire, totalisant 39 % des orientations :

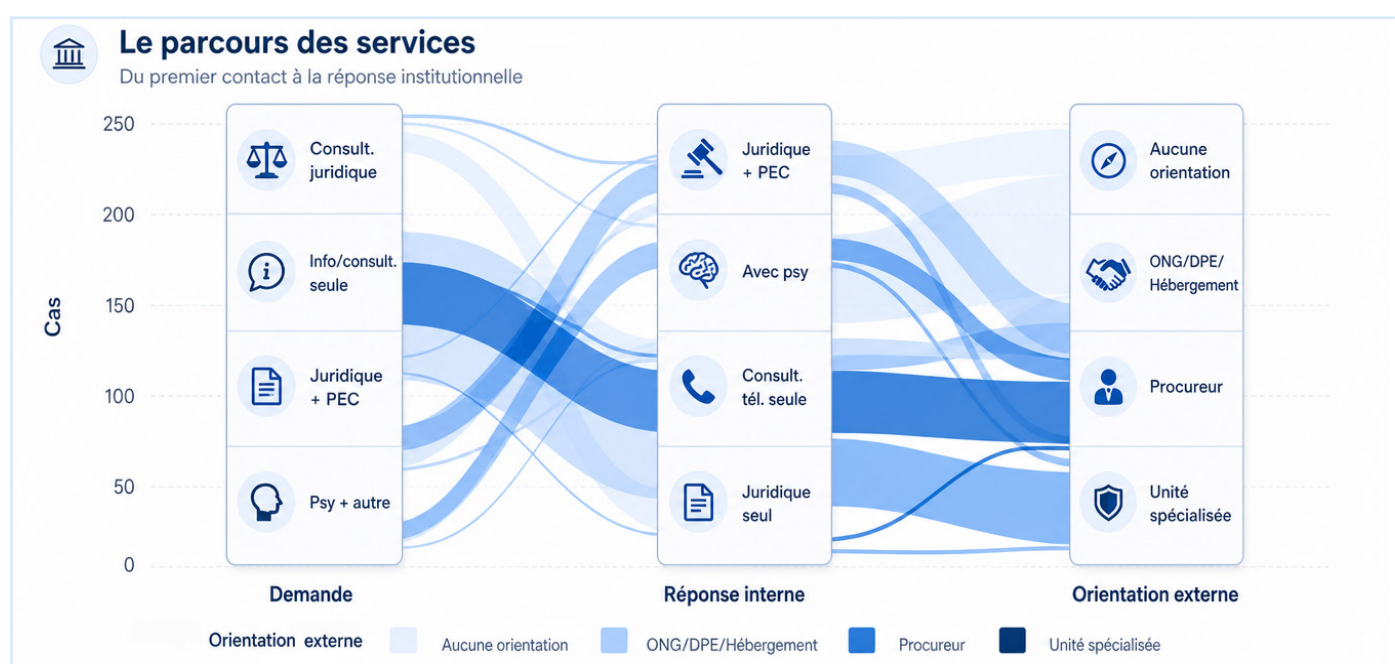
- **Procureur de la République (21 % / 49 cas)** : Il s'agit de la première destination externe. Cela démontre le rôle crucial de sentinelle joué par le centre, qui sait identifier les situations de grand danger nécessitant la saisine directe de la justice pour obtenir des mesures de protection urgentes ou engager des poursuites pénales

- **Les Unités Spécialisées de police ou de garde nationale (18 % / 43 cas)** : Ce taux significatif atteste d'une collaboration opérationnelle avec les unités spéciales. L'orientation vers ces unités sécurisées est essentielle pour garantir que le dépôt de plainte de la victime s'effectue dans des conditions respectueuses et adaptées. Le cumul de ces orientations confirme la gravité des violences traitées par le centre, qui nécessitent une réponse pénale ferme.

- **l'hébergement d'urgence (1 %)**, ce chiffre est le plus préoccupant du tableau ou le recours est quasi inexistant à l'hébergement 1 seul cas . Ce taux ne traduit absolument pas une absence de besoin sur le terrain, mais révèle une faillite systémique de l'État tunisien .Le manque cruel de centres d'hébergement sécurisés pour les femmes victimes de violences et leurs enfants en Tunisie paralyse le travail des associations. Sans solution de logement d'urgence, de nombreuses victimes notamment celles agressées par un membre de la famille ou un conjoint sont contraintes de retourner vivre sous le toit de leur agresseur, ce qui annule l'effet protecteur des démarches juridiques engagées.

- **Les partenaires associatifs (5 % / 12 cas)** : Ces orientations témoignent de la complémentarité du tissu associatif tunisien pour répondre à des besoins que le Centre Nejia ne couvre pas directement.

- **Le Délégué à la Protection de l'Enfance (2 % / 5 cas)** : Bien que ce pourcentage semble faible, il rappelle que le centre applique une politique de tolérance zéro lorsque des mineurs sont impliqués. Dès lors qu'un enfant est victime ou témoin direct de violences (notamment intrafamiliales), les mécanismes de protection de l'enfance de l'État sont immédiatement alertés et le signalement est une obligation juridique



Parcours des services : de la demande initiale de la femme, à la réponse interne du centre, jusqu'à l'orientation externe.

7 Ce que révèlent nos données : bilan et perspectives

Ce chapitre est un exercice d'autocritique. L'analyse systématique des 236 fiches nous a permis d'examiner non seulement les violences subies, mais aussi notre propre réponse. Nous avons identifié des disparités dans la manière dont les services sont distribués, dont certaines résistent aux contrôles statistiques pour la sévérité des violences. Ces disparités ne sont pas le fruit de la malveillance : elles sont le produit de biais implicites, de contraintes de capacité et de routines institutionnelles qui, ensemble, créent un système dans lequel certaines femmes sont mieux servies que d'autres pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leurs besoins.

Une part de ces écarts s'explique par notre modèle de prise en charge fondé sur la demande de la femme et son consentement et par nos contraintes de capacité ;

En conclusion, l'analyse du fonctionnement du Centre Nejia met en lumière l'écart critique entre le dévouement de l'équipe d'Aswat Nissa et les réalités d'un système national défaillant. Si la structure s'impose comme un refuge indispensable, son action bute sur des limites matérielles majeures, à commencer par une dépendance totale envers des infrastructures publiques d'hébergement d'urgence assez limitées (1 % d'orientation), qui condamne souvent les victimes à cohabiter avec leur agresseur.

Cette précarité logistique et géographique est accentuée par le fait que le centre fonctionne avec des moyens humains très limités, tandis que sa durabilité reste structurellement suspendue aux financements instables des bailleurs de fonds. À ces défis s'ajoutent des biais méthodologiques internes, l'outil d'accueil actuel figeant les données et invisibilisant les trajectoires de révélation progressive des violences sexuelles. Enfin, le centre se heurte à des barrières systémiques infranchissables par la seule action associative : le mur du silence et de la honte sociale qui étouffe les cas d'inceste et la confrontation fréquente à un appareil judiciaire qui manque encore de moyens pour appliquer rigoureusement la Loi 58.



Pourtant, malgré ces contraintes, la spécialisation pointue du Centre Nejia dans la prise en charge des violences sexuelles représente une chance unique et une ressource vitale pour la Tunisie et pour les victimes, qui y trouvent une expertise introuvable ailleurs. Face à ces constats, la réforme des outils de suivi pour 2026 apparaît comme un levier scientifique capital pour visibiliser la complexité de ce travail de prise en charge.

Derrière l'accueil des bénéficiaires se cache une vulnérabilité interne alarmante : l'équipe du Centre Nejia est extrêmement réduite face à l'immensité de la tâche. Les intervenantes font face à une charge émotionnelle écrasante et à un épuisement professionnel chronique provoqué par l'écoute quotidienne de récits de traumatismes sexuels sévères. Pour préserver la qualité de la prise en charge et éviter le traumatisme vicair, il est urgent d'augmenter les effectifs en recrutant des psychologues, des juristes et écoutantes permanentes. Sécuriser des postes stables permettrait de stabiliser l'accompagnement tout en intégrant des protocoles stricts de self-care (supervision clinique, régulation émotionnelle et temps de déconnexion) indispensables à la santé mentale de l'équipe.

8. Quelques enseignements tirés

La violence sexuelle est un système, pas un événement. 88 % des cas de violences sexuelles s'accompagnent d'au moins une autre forme de violence. Quand l'agresseur est le mari, la violence sexuelle s'inscrit dans un continuum qui inclut la violence physique (79%), psychologique (79%) et économique (24%). Le lien conjugal ajoute en moyenne 0,9 forme de violence supplémentaire, un effet qui résiste à tous les contrôles statistiques. Cela signifie que la prise en charge de la violence sexuelle ne peut pas être isolée : elle doit s'inscrire dans une approche intégrée qui traite simultanément la violence physique, la domination psychologique, la dépendance économique et le contrôle numérique. Un centre spécialisé dans les violences sexuelles doit, paradoxalement, être généraliste dans son approche, parce que la violence sexuelle n'arrive jamais seule.



L'éducation de l'agresseur fonctionne comme un bouclier.

Les femmes victimes d'agresseurs universitaires sont 20 à 30 points de pourcentage moins susceptible d'avoir entrepris une démarche juridique. Ce n'est pas parce que les violences sont moins graves- elles sont comparables -, c'est parce que le milieu social de l'agresseur fonctionne comme un mécanisme de suppression de la dénonciation.

Porter plainte contre un homme éduqué et socialement respecté, c'est risquer de ne pas être crue, d'être accusée de mensonge, de vengeance, de folie, et de perdre son propre statut social. Ce mécanisme, que les praticiennes décrivent depuis des années, est ici quantifié pour la première fois.

L'absence de révélation de l'inceste :

Le plus grand angle mort du secret familial .L'un des enseignements les plus saisissants et paradoxaux de cette période d'évaluation réside dans le fait qu'aucun cas d'inceste n'a été répertorié parmi les victimes de violences sexuelles commises par un proche (famille, voisins, amis).

Dans un centre hautement spécialisé et reconnu pour son expertise sur les violences sexuelles, cette absence statistique ne doit pas être interprétée comme une inexistence du phénomène, mais plutôt comme le marqueur de sa gravité et de son extrême invisibilisation en Tunisie. ticiennes décrivent depuis des années, est ici quantifié pour la première fois.

Le vide juridique à l'ère numérique : un espace hors du droit ?

Représentant 15 % des dossiers traités, la cyber violence constitue une problématique significative. Ce chiffre est très probablement sous-évalué en raison de la faible identification du cyber harcèlement comme un préjudice juridiquement actionnable par les victimes elles-mêmes. La forte concentration de cette violence chez les jeunes femmes de 18 à 25 ans et les diplômées du supérieur concorde avec le profil de la population la plus active sur les plateformes numériques.

Face à cette réalité, la Loi 58-2017 relative à l'élimination des violences faites aux femmes accuse un retard préoccupant en ne contenant aucune disposition spécifique à l'espace virtuel. Cette asymétrie législative qui protège contre les violences domestiques physiques tout en laissant le champ numérique non régulé fragilise en premier lieu les jeunes femmes, qui en subissent directement le coût social et psychologique. pour la première fois.

9. Recommandations

- 1. Renforcer la grille de triage existante.** Consolider la grille d'évaluation fondée sur la sévérité des violences et sur l'échelle de dangerosité, et veiller à son application uniforme indépendamment du profil social de l'agresseur.
- 2. Proposer systématiquement un suivi psychologique aux cas à besoin clinique.**
Pour tout cas présentant des problèmes de santé, des violences sexuelles ou plusieurs formes de violence, proposer un accompagnement psychologique — que la femme reste libre d'accepter, la demande émanant toujours d'elle.
- 3. Consolider la consultation juridique à distance.** Élargir le dispositif de consultation par visioconférence déjà en place, afin de réduire l'écart d'accès entre Tunis et les régions
- 4. Renforcer le protocole cyber violence.** S'appuyer sur le guide et le protocole de prise en charge de la cyber violence déjà élaborés, en développant la formation juridique et l'accompagnement psychologique spécifiques.
- 5. Proposer un rappel, avec le consentement de la femme.**
Pour les profils à forte sévérité n'ayant reçu qu'un appel, proposer un rappel lorsque la femme le souhaite, sans recontacter systématiquement celles qui n'ont demandé que des renseignements, dont le choix doit être respecté.
- 6. Introduire le champ « Modalité de révélation » :** Intégrer dans la fiche de suivi 2026 les trois indicateurs d'évolution de la parole : spontanée, différée, ou progressives.
- 7. Mesurer la temporalité de l'écoute :** Ajouter une variable comptabilisant le nombre de séances nécessaires avant la formulation d'une violence sexuelle.
- 8. Mettre en valeur le travail invisible :** Utiliser ces indicateurs pour prouver statistiquement que la révélation d'une violence sexuelle (notamment le viol conjugal ou l'inceste) nécessite un processus de mise en confiance de moyen terme.
- 9. Pérenniser l'équipe du centre Nejia :** Recruter des psychologues, des juristes et écoutantes permanentes à plein temps pour réduire la rotation du personnel et la dépendance aux financements par projet.
- 10. Prévenir l'épuisement professionnel :** Mettre en place des protocoles obligatoires de self-care incluant des séances régulières de supervision clinique et de régulation émotionnelle par des tiers externes.
- 11. Lutter contre le traumatisme vicair :** Allouer du temps de travail à la déconnexion et à la formation continue pour outiller l'équipe face à la charge psychologique des récits de violences sexuelles.

10. Conclusion

Au terme de cette période d'activité, le bilan du Centre Nejia met en lumière une réalité sans équivoque : en seulement une année d'ouverture, le centre a pris en charge 236 femmes. Ce chiffre massif démontre l'immensité des besoins non couverts en Tunisie et prouve que la structure s'est imposée, dès son lancement, comme un refuge indispensable.

Spécialisé de manière pointue dans la prise en charge des violences sexuelles, le centre offre aux victimes un espace de sécurité et d'accompagnement introuvable ailleurs dans le paysage institutionnel tunisien, constituant une chance unique pour le pays. Pourtant, cette mission de service public repose sur des fondations d'une grande fragilité. Au cœur du centre, une équipe extrêmement réduite de professionnelles assume une charge émotionnelle écrasante au quotidien pour répondre à ce flux ininterrompu de bénéficiaires.

Face à des récits de traumatismes sexuels sévères, le risque d'épuisement professionnel (burnout) et de traumatisme vicair est permanent, rendant indispensables le recrutement urgent de psychologues et de juristes écoutantes permanentes, ainsi que l'institutionnalisation de protocoles stricts de self-care. Cette précarité humaine fait écho à une insécurité financière chronique, la durabilité du centre restant structurellement suspendue aux financements instables des bailleurs de fonds.

Sur le terrain, l'action du centre se heurte également aux limites matérielles et culturelles de la société tunisienne. La dépendance totale envers des infrastructures publiques d'hébergement d'urgence quasi inexistantes (représentant à peine 1 % des orientations) condamne trop souvent les femmes à cohabiter avec leur agresseur, neutralisant l'élan de protection initié par la Loi 58-2017. De plus, le silence statistique absolu autour de l'inceste parmi les cas de violences commises par des proches agit comme un puissant enseignement : il ne traduit pas l'absence du phénomène, mais démontre la puissance du mur de la honte sociale et du secret familial, que même un espace bienveillant peine à fissurer d'emblée.

Face à ces défis, l'horizon 2026 dessine une feuille de route claire et ambitieuse. La réforme nécessaire des outils d'accueil, visant à intégrer les dynamiques de révélation progressive des violences sexuelles, permettra enfin de valoriser scientifiquement le temps long indispensable à la libération de la parole.